

Rapport annuel 2022



ÉCOUTER
COMPRENDRE
AGIR



C'est l'histoire de...

Découvrez les coulisses de Santé publique France
à travers 3 récits qui incarnent l'écoute, le dialogue et l'action

Une étude participative de santé élaborée en collaboration avec les riverains

21

Un hub français de parties prenantes pour améliorer l'évaluation des risques chimiques au niveau européen

33

Une action de médiation en santé auprès des gens du voyage

47

SOMMAIRE

02 Édito de Caroline Semaille
et Sylvie Lemmet

06 Une agence d'expertise
scientifique

08 2022 en chiffres

10 L'écosystème de
Santé publique France

12 Temps forts

14 Une expertise
à l'international

16 ÉCOUTER



24 COMPRENDRE



38 AGIR



54 GOUVERNANCE
& ORGANISATION

Un nouveau élan



Caroline Semaille, directrice générale, et Sylvie Lemmet, présidente du Conseil d'administration, échantent sur leur vision de l'agence, qu'elles ont rejointe il y a quelques mois, et sur leurs ambitions partagées.

1 Quel regard portez-vous sur Santé publique France et sa place au cœur du système de santé français ?

Caroline Semaille : Depuis sa création, Santé publique France occupe une place particulière dans l'écosystème sanitaire. Cela tient à l'ampleur de ses missions car non seulement elle surveille et décrypte la santé de 67 millions de Français mais aussi elle identifie le plus en amont possible les risques (d'ordre infectieux, environnemental ou liés à des déterminants de la santé : alcool, tabac...) qui menacent leur santé. L'agence accompagne également les Français au travers d'actions de prévention et de promotion de la santé, en adoptant une approche par population. Ainsi, nous mettons à leur disposition des outils qui visent à améliorer leur santé au quotidien, je pense en particulier au dispositif d'information sur les 1 000 premiers jours destiné aux parents. C'est également une agence qui éclaire les décideurs, apporte son expertise aux autres institutions (HAS, HCSP), et met à disposition des données de santé au travers de l'observatoire cartographique Géodes. En 2022, c'est 3,5 millions de visites et onze millions de pages vues. Enfin, c'est une agence qui contribue à soutenir

les filières du soin par la mobilisation de la Réserve sanitaire avec plus de 60 000 inscrits et qui assure la gestion des stocks stratégiques d'État grâce à l'établissement pharmaceutique. Ce sont plus de 200 000 millions de doses de vaccins Covid-19 qui ont ainsi été distribuées dans l'Hexagone et en outre-mer. Au regard de ses missions et du large périmètre dont elle est dotée, Santé publique France décide la santé publique et le citoyen sur la base d'expertises et de données scientifiques favorisant les environnements bénéfiques à la santé de tous. Depuis mon arrivée à la direction générale de cette belle agence, en février 2023, je suis fière d'œuvrer auprès de ses agents, au bon accomplissement de ces missions.

Le dialogue constant que l'agence a pu nouer avec ses parties prenantes en fait une interface essentielle pour faire coïncider besoins et actions. »

Sylvie Lemmet,
présidente du Conseil d'administration

Sylvie Lemmet : Santé publique France est la plus grande des agences sanitaires par l'étendue de son périmètre et de ses missions. Dans l'écosystème des agences sanitaires, Santé publique France est une agence scientifique qui incarne un continuum de la connaissance à l'action et de la surveillance à la prévention. Elle éclaire les décideurs, apporte son expertise y compris à d'autres institutions et contribue à soutenir le système de santé. Elle collabore étroitement avec d'autres acteurs dans le domaine sanitaire, de l'environnement ou de la recherche. Santé publique France s'appuie aussi sur un réseau territorial car la surveillance, la veille et la prévention se mènent avec les acteurs concernés, au plus près du terrain.

Placée à la croisée de la santé humaine et de l'environnement, l'agence porte des perspectives nouvelles et contribue à anticiper les enjeux de demain, qu'il s'agisse des liens entre santé et environnement, des questions sanitaires dans les territoires d'outre-mer, de la santé mentale, de l'obésité ou de l'impact des inégalités sur la santé.

Mon parcours au sein de plusieurs organisations internationales et dans les domaines de la santé et de l'environnement va m'aider à soutenir les missions de l'agence qui prennent d'autant plus d'importance que les questions environnementales et sanitaires sont plus prégnantes que jamais, nécessitant une approche globale. Sur le plan particulier de la santé environnement, l'été que nous venons de passer avec ses épisodes caniculaires et ses extrêmes est un aperçu des dérèglements climatiques qui attendent tous les territoires français : l'agence, avec ses partenaires, doit identifier les conséquences précises sur la santé humaine de ces épisodes, dont la répétition et le caractère extrême ne vont que s'accroître à mesure que le globe se réchauffe, mais aussi les meilleurs moyens de s'adapter. La compréhension fine des pollutions et de leurs impacts sur les organismes fait aussi partie des sujets prioritaires pour lesquels les Français attendent des données claires qui permettent aux décideurs d'agir. Certaines pollutions sont spécifiques à certains territoires, comme la pollution au mercure liée à l'orpaillage : il faut là aussi documenter pour agir.

2 Quelles sont, selon vous, les principales forces de Santé publique France ?

C.S. : L'une des forces de l'agence est qu'elle déploie plusieurs métiers, des équipes dans toutes les régions de France, et qu'elle s'appuie sur des dispositifs de surveillance multiples, des grandes enquêtes, des outils de prévention, du marketing social et des services d'aide à distance (Drogues Info Service,

Tabac Info Service...). Son réseau territorial est formé par les cellules d'intervention en régions, hébergées par les agences régionales de santé (ARS). Elles forment un ancrage de proximité qui est capable de répondre et de s'adapter aux particularités locales, spécifiquement en matière de veille et de prévention à l'égard des populations.

La force de l'agence, c'est également un dispositif solide de surveillance multisources, qui a montré sa performance pendant la crise sanitaire. La clé pour que ce dispositif reste efficace est qu'il reste innovant, en veillant à ce que nos systèmes d'information soient adaptables et fiables. Ainsi, l'agence met tout en œuvre pour se doter d'un schéma directeur à la hauteur de ses besoins. Rappelons que Santé publique France et ses partenaires ont réussi à développer en un temps record des systèmes d'information pour la gestion de crise sur lesquels il faut désormais capitaliser pour créer des systèmes pérennes, connectés et interopérables.

J'ai également une grande confiance en notre collectif et dans les capacités de l'équipe de Santé publique France. Un collectif qui est ancré dans nos régions, et qui est doté d'un grand sens des responsabilités et d'un engagement très fort. C'est sans aucun doute là notre plus grande force.

S.L. : L'une des forces majeures de Santé publique France est son rapport avec les parties prenantes de notre société. Le dialogue constant qu'elle a pu nouer avec elles en fait une interface essentielle pour faire coïncider besoins et actions. Elle est aussi en lien avec les territoires grâce à des équipes implantées dans toutes les régions de France auprès des ARS, à qui elles apportent un appui en matière d'épidémiologie et de prévention en santé. Cette ouverture, qui fait notamment la force de l'agence, s'illustre aussi dans la composition du Conseil d'administration que j'ai l'honneur de présider. Une composition très large, reflétant à la fois l'étendue du périmètre de l'agence et son ancrage sociétal. Il comprend en effet des représentants de huit ministères, quatre parlementaires, des représentants d'élus locaux, des représentants de partenaires institutionnels, un représentant des régimes obligatoires d'Assurance maladie, des professionnels de santé, des associations et des représentants du personnel.

“
Être en mesure
d'évaluer et de
prévenir l'impact
des changements
climatiques sur la santé
humaine est un enjeu
difficile, mais majeur
pour l'agence.”

Caroline Semaille,
directrice générale

3 Quels sont les principaux défis qui vont mobiliser l'agence dans les prochains mois ?

C. S. : De grands chantiers sont déjà engagés, je pense notamment aux larges enquêtes dont les résultats éclairent sur l'état de santé des Français : Albane, une enquête de biosurveillance évaluant également la santé et l'alimentation en collaboration avec l'Anses ; Enabee, l'étude sur le bien-être et la santé mentale des enfants de moins de 11 ans ; l'étude Kannari sur l'imprégnation de la population antillaise par le chlordécone et autres polluants ou encore les « Baromètres santé », études répétées depuis trente ans, véritables observatoires de l'évolution des comportements des Français. Anticiper les menaces pour la santé, qu'elles soient d'ordre infectieux ou environnemental, mobilise également les équipes au quotidien : en raison du risque de transmission d'un virus aviaire, notamment, Santé publique France déploie une surveillance renforcée des gripes zoonotiques humaines en partenariat avec les acteurs du monde animal. Avant l'été, l'agence a renforcé le système d'alerte canicule, ainsi que ses actions de prévention : les épisodes de forte chaleur de l'été 2023 justifient pleinement nos actions. Être en mesure d'évaluer et de prévenir l'impact des changements climatiques

sur la santé humaine est en effet un enjeu difficile mais majeur pour l'agence. Ainsi, au travers des enquêtes et des dispositifs de surveillance déployés, je souhaite renforcer l'agence dans son action sur la connaissance et la compréhension des expositions environnementales, alimentaires et professionnelles et de leur impact sur la santé afin d'appuyer les politiques publiques et d'enrichir notamment la stratégie

de prévention de l'agence.

La prévention passe aussi par le soutien aux interventions efficaces, évaluées et probantes, que l'agence conduit en direct ou non. Car c'est aussi Santé publique France qui anime et héberge le Registre français des interventions efficaces et prometteuses en prévention et promotion de la santé. C'est également le cas avec des dispositifs basés sur des référentiels scientifiques comme le logo

d'information Nutri-Score, que je souhaite largement soutenir pour lui donner plus de visibilité au travers d'une campagne grand public et d'un portage institutionnel fort.

Enfin, l'enjeu sera aussi celui de porter, en tant qu'agence nationale de santé publique, une certaine vision de la prévention qui doit poursuivre deux objectifs complémentaires et systémiques.

Le premier, c'est d'avoir un impact sur les comportements individuels, et le second, de fournir aux décideurs des recommandations et des aides à la décision permettant d'agir sur ces déterminants dans une approche collective (mesures législatives ou réglementaires, aménagements urbains...).

L'agence a cette capacité à se saisir de sujets sensibles tels que la santé mentale, la santé sexuelle ou les addictions. Il est de notre responsabilité de les porter, car ils constituent des enjeux de santé publique et il en va de notre responsabilité de créer les conditions pour que chacun, individuellement ou collectivement, s'en empare pour agir.

Ainsi, le programme de travail 2023 est ambitieux et il intervient dans un contexte d'émergence de maladies infectieuses et à l'aube des grands rassemblements que la France va accueillir.

S. L. : Parmi les grands chantiers figure celui de la préparation du prochain Contrat d'objectifs et de performance (COP), pour lequel le Conseil d'administration (CA) va être amené à s'investir. Le précédent COP 2018-2022 a en effet été prorogé d'un an afin que la nouvelle directrice générale et le nouveau CA, renouvelé en septembre 2022, puissent s'y atteler. Ce sera donc l'une de nos premières missions : le récent rapport de la Cour des comptes sur l'agence formule des recommandations sur la gestion de l'agence que nous prendrons en compte dans le cadre de son élaboration, tout comme les observations des différents comités consultatifs de l'agence. Je sais également le CA attentif à l'adéquation des moyens aux missions, afin que l'agence et ses personnels puissent avoir les moyens des vastes ambitions partagées par les autorités, les élus et les représentants des parties prenantes mais aussi pour répondre aux attentes sociétales.

Enfin, pour l'année 2024, les Jeux olympiques verront affluer une vaste population venue du monde entier : ce sera la plus grande manifestation de cette nature depuis la Covid-19. Notre rôle sera d'anticiper au mieux les scénarios possibles et de nous mettre en situation de surveiller et de répondre aux crises potentielles.



Ma priorité est de faire de Santé publique France une agence ouverte : aux partenariats, aux parties prenantes et à l'innovation. »

Caroline Semaille,
directrice générale



Et vous, en tant que nouvelle directrice générale et nouvelle présidente du Conseil d'administration, quels sont vos principaux objectifs ?

C. S. : Comme je l'ai formulé lors de mes auditions devant l'Assemblée nationale et le Sénat, je souhaite pour l'agence un nouvel élan et je me suis fixé pour cela trois priorités. La première est de renforcer son expertise indépendante collégiale au service des politiques publiques. En effet, Santé publique France est une agence scientifique dont les travaux d'expertise viennent en appui des politiques publiques. De la surveillance à la prévention, c'est avant tout la science, qui fonde ses travaux et ses interventions. Elle doit continuer de s'appuyer sur une expertise pluridisciplinaire et collégiale, que ce soit pour l'expertise interne, très robuste à Santé publique France, ou pour l'expertise externe. Ce qu'elle produit doit être utile aux politiques publiques et traduisible en décisions et en leviers d'action, que ce soit au niveau national ou régional, dans l'Hexagone ou en outre-mer. Comprendre les enjeux à un niveau plus fin est la clé pour apporter des réponses scientifiques solides et adaptées. Ma deuxième priorité, c'est de faire de Santé publique France une agence ouverte. C'est la condition pour gagner en visibilité et en crédibilité. L'ouverture, c'est le développement des collaborations avec des partenaires dont les périmètres d'action sont aux frontières de ceux de Santé publique France. Des collaborations spécifiques sont également nécessaires avec la recherche sur des questions intéressantes directement l'agence, par exemple sur les maladies émergentes ou la modélisation. Il s'agit aussi de renforcer l'ouverture de l'agence et le dialogue avec les parties prenantes, la société civile mais également avec les professionnels de santé et les acteurs du secteur médico-social. Ils sont des acteurs clés de la prévention. Nous nous appuyerons aussi sur eux pour déployer la feuille de route du ministre sur la prévention. Nous nous attacherons également à contribuer à la diffusion d'informations scientifiques de référence adaptées à tous les publics. C'est ainsi que nous pourrions lutter contre la diffusion des fausses informations. Enfin, sur le plan européen et international, l'agence doit également poursuivre l'impulsion donnée. Ma troisième priorité est de faire de Santé publique France une agence qui anticipe, qui innove. C'est l'analyse des signaux précoces, par exemple au travers de systèmes multisources et du travail en réseau. C'est développer les approches qualitatives, c'est

évidemment l'analyse des données massives en santé, en partenariat avec les autres institutions au travers, notamment, du *Health Data Hub* et du *Green Data Hub*. C'est aussi poursuivre la mise à disposition en *open data* des centaines d'indicateurs de santé. Enfin, au sortir de ces trois années de Covid-19, je souhaite, aux côtés de tous les agents de Santé publique France, donner un élan fort et mobilisateur à l'agence, une agence d'expertise de haut niveau, ouverte aux partenariats, aux parties prenantes et à l'innovation.

S. L. : Je partage ces ambitions, qui rejoignent celles d'assurer les capacités de l'agence à éclairer la décision publique et le citoyen sur la base d'expertises et de données scientifiques afin d'encourager des environnements favorables à la santé de tous. Durant mon mandat, j'aurai à cœur de placer cette ambition au centre de nos travaux afin d'apporter, avec l'ensemble des membres du CA, le soutien d'une instance attentive et constructive, pour le bien de l'agence, de ses personnels et de l'ensemble des Français. Je souhaite que les expertises apportées par Santé publique France soient une véritable aide : aux décideurs, bien sûr, mais aussi aux citoyens, qui doivent pouvoir comprendre les résultats des études de santé publique et les actions qu'ils peuvent mener à leur échelle, grâce à un vocabulaire accessible et des présentations simples des déterminants de leur santé. Je souhaite également que l'agence étende et renforce son réseau international, en particulier européen, afin d'accompagner la mise en place de la nouvelle agence européenne Hera (autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire) en favorisant les synergies. Nous serons également attentifs aux personnels de l'agence qui se sont remarquablement mobilisés durant la crise. Je veux leur dire qu'en tant que présidente du CA, je ferai en sorte que leur parole soit partagée et entendue au sein de notre instance. Enfin, je souhaite que le Conseil d'administration soutienne l'agence dans ses efforts en matière de transparence. Transparence dans les données et expertises produites, bien sûr, mais aussi sur le plan budgétaire compte tenu des masses financières en jeu.



Je souhaite que l'agence étende et renforce son réseau international, en particulier européen, et accompagne la mise en place de la nouvelle autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire.

Sylvie Lemmet,
présidente du Conseil
d'administration

Une agence d'expertise scientifique

Servir les valeurs de la santé publique

- L'intérêt général, avec des règles d'éthique et de déontologie strictes, partagées et transparentes.
- L'universalisme proportionné, avec la prise en compte des inégalités territoriales et sociales de santé afin de promouvoir la santé pour tous, dans tous les milieux de vie.
- La réactivité pour alerter et intervenir, et l'inscription dans la durée, car la santé se construit tout au long de la vie.

Améliorer et protéger la santé des populations

- L'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations, en s'appuyant sur les nouveaux outils d'exploitation des données.
- La veille sur les risques sanitaires menaçant les populations.
- Le lancement de l'alerte sanitaire.
- La promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé.
- Le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé, en déployant des dispositifs et en promouvant des interventions probantes.
- La préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires.

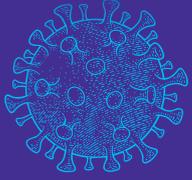
6 grands enjeux structurent la feuille de route de l'agence

Les orientations stratégiques de l'agence intègrent les grands enjeux de santé publique sur le long terme, dans les champs de la protection contre les menaces et de l'amélioration de la santé.

La déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques constitue le programme de travail de l'agence, qui se structure autour de six grands enjeux pour une mise en cohérence opérationnelle des actions menées.



Anticipation et
réponse aux menaces
de santé publique



Inégalités sociales
et territoriales de santé



Fardeau des maladies
et de leurs déterminants,
efficacité des
interventions et retour
sur investissement
de la prévention



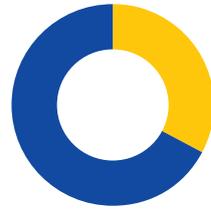
Numérique
en santé publique



716

agents dans toute la France

72%
femmes



28%
hommes

Au 1^{er} janvier 2023.



7 200
réservistes

engagés dans
la Réserve sanitaire



16

cellules régionales

placées en appui
auprès de chaque ARS



15
internes,

en moyenne, accueillis
par semestre



42

stagiaires
et apprentis

en santé publique,
communication, marketing
social, biostatistique

Chiffres au 31 décembre 2022.

2022 en chiffres

Plus de
19 millions
de vues
du tableau de bord
InfoCovidFrance



Plus de
3,5 millions
de visites
sur Géodes,
qui propose 800 indicateurs
de santé sur tout le territoire
français en *open data*

Plus de
16 millions
de visites sur
www.santepubliquefrance.fr

et 36 802 607 pages vues



3 000 publications et
150 actualités publiées
sur la page d'accueil

1 million
de réponses
apportées par
les dispositifs

(appels, chats et questions-
réponses) traitées par les
19 dispositifs d'aide à distance
et **24 millions de visites**
sur leurs sites Internet



Plus de **10,4 millions**
d'exemplaires de supports
de communication en direction
des professionnels et du grand
public

RÉSEAUX SOCIAUX

146 553 
abonnés sur LinkedIn

133 570 
abonnés sur X (ex-Twitter)

56 603 abonnés sur Facebook

PUBLICATIONS

- 45 rapports et 22 synthèses
- 35 « Le point sur »
- 50 points épidémiologiques Covid-19 et 50 Covid-19 *weekly reports*
- 26 numéros du BEH pour 20 078 abonnés
- 4 numéros de *La Santé en action* pour 22 664 abonnés
- 1 197 points épidémiologiques régionaux
- 29 bulletins de santé publique régionaux

ACTIVITÉ PRESSE

42 points presse
et 100 communiqués de presse diffusés

1 400
réponses aux sollicitations presse

CAMPAGNES DE PRÉVENTION*

- J'en parle à (campagne santé mentale à destination des adolescents)
- Les antibiotiques, bien se soigner, c'est d'abord bien les utiliser
- Faire bouger les ados, c'est pas évident. Mais les encourager, c'est important
- Parier, c'est pas rien
- Devenir parent, c'est aussi se poser des questions
- Bienvenue dans une vie sans tabac
- Campagne d'incitation à l'arrêt du tabac à destination des publics les plus fragiles
- Mois sans tabac

* Retrouvez les autres campagnes dans la partie AGIR (p. 38).

'écosystème de Santé publique France

Santé publique France évolue au sein d'un vaste réseau de partenaires institutionnels, scientifiques et associatifs – agences nationales, instituts de recherche, ONG... – en vue de développer les collaborations nécessaires pour mener à bien ses travaux aux niveaux territorial, national et international.

INSTITUTIONNELS

L'agence est en relation permanente avec les autorités, ainsi que les partenaires du réseau national de santé publique, pour apporter son expertise en appui à la décision et à l'action en santé publique.

- Le ministère de la Santé et de la Prévention (tutelle de l'Agence) et les autres ministères
- Conseils généraux, préfectures, collectivités territoriales
- Élus nationaux et locaux
- Agences régionales de santé (ARS)
- Institutions publiques
- Agences sanitaires
- Agences et instituts scientifiques et d'expertise
- Caisse nationale de l'assurance maladie (financier)
- Partenaires
- Réseau national de santé publique

EUROPE ET INTERNATIONAL

L'agence contribue à des réseaux internationaux tels que ceux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle siège aux instances du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), assure l'animation du réseau Association internationale des instituts nationaux de santé publique (IANPHI) et collabore étroitement avec les agences homologues. Cela améliore ses pratiques et valorise l'expertise française.

- Organisations internationales (OMS...)
- Commission européenne
- Agences et autorités sanitaires européennes (ECDC, Hera...)
- Associations européennes et internationales (IANPHI, EuroHealthnet, UIPES)
- Agences nationales de santé publique à l'étranger
- Ambassades et consulats

MÉDIAS

L'agence partage ses résultats scientifiques avec les médias. Elle décrypte ses méthodes, la finalité de ses dispositifs de surveillance, des messages de prévention, ainsi que les indicateurs qu'elle produit.

- Presse, journalistes
- Réseaux sociaux
- Influenceurs, leaders d'opinion

FORMATION ET RECHERCHE

L'agence fonde l'ensemble de ses actions sur l'excellence scientifique. Elle s'appuie sur de solides collaborations avec des partenaires de recherche et académiques afin d'améliorer les connaissances, favoriser leur dissémination et faire progresser les dispositifs de surveillance, de prévention et de réponse aux crises sanitaires.

- Partenaires académiques
- Instituts et organismes de recherche
- Sociétés savantes
- Enseignement supérieur et formation
- Communauté de recherche

PARTIES PRENANTES

La gouvernance de l'agence repose sur un principe de dialogue et d'ouverture à la société. L'agence participe aux travaux de la Conférence nationale de santé (CNS) et met en œuvre des dispositifs de dialogue sur ses différents champs, y compris au niveau local, dans le cadre de démarches participatives avec les publics concernés.

- Conférence nationale de santé (CNS)
- Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA)
- Réseaux associatifs
- Populations
- Syndicats
- Organisations non gouvernementales (ONG)
- Acteurs professionnels
- Acteurs de la prévention



DR GRÉGORY EMERY,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SANTÉ

« La pandémie a mis en lumière l'importance de l'expertise scientifique dans toutes ses finalités, qu'il s'agisse de l'éclairage de la décision publique ou pour guider les professionnels et sensibiliser la population. Notre engagement commun aux côtés de Santé publique France est de consolider ces acquis et de changer d'échelle sur de grands enjeux de santé publique pris en compte dans les politiques prioritaires du Gouvernement. D'abord la prévention qui constitue l'un des fils rouges de notre stratégie de santé pour diminuer l'impact des maladies chroniques : cette prévention va trouver sa place dans de nombreux domaines avec la mise en place des bilans de prévention ou de campagnes nationales de vaccination (contre la bronchiolite, contre le papillomavirus) mais aussi la protection des populations contre les conduites addictives, la santé mentale désormais placée au cœur de nos politiques publiques, la santé sexuelle mais également l'impact de l'alimentation et de l'environnement sur notre santé. Dans un tout autre domaine, la prévention des infections, qu'elles soient communautaires ou associées aux soins, et la lutte contre la résistance aux antibiotiques constituent également des priorités. La crise de la Covid-19 est venue nous rappeler les liens étroits entre les santé humaine, animale et environnementale. À ce propos, je voudrais citer certaines initiatives majeures prises par Santé publique France, à l'exemple de la tenue de l'événement "La santé comme levier pour lutter contre le changement climatique", en collaboration avec l'Association internationale des instituts nationaux de santé publique (IANPHI). Notre action ne saurait être efficace sans une collaboration riche et étroite avec les agences sanitaires pour renforcer de manière coordonnée la protection de la population et en particulier des publics les plus fragiles. Pour toutes les actions menées, je voudrais exprimer aux femmes et aux hommes de Santé publique France mes remerciements et mon soutien personnel pour leur engagement. »

Temps forts

Quand l'agence fait rayonner la santé publique

Les Rencontres de Santé publique France 2022

Les 16 et 17 juin 2022, Santé publique France réunissait la communauté scientifique, les décideurs, la société civile et les acteurs de santé publique lors de ses Rencontres annuelles. L'objectif : partager les expériences et bonnes pratiques en faveur d'un environnement bénéfique à la santé des populations, en particulier les plus vulnérables. Plusieurs thématiques ont pu être abordées, telles que la pandémie de Covid-19, et notamment ses impacts sur la santé mentale, les conséquences de la guerre en Ukraine, mais aussi la prise en charge des 1 000 premiers jours de vie d'un enfant. Au total, ce sont plus de 1 000 personnes qui ont pu assister aux 2 séances plénières et 12 sessions parallèles.



La santé publique, enseignée au Collège de France

Pour la troisième fois, Santé publique France a apporté, en 2022, son soutien à la chaire de santé publique du Collège de France. Celle-ci vise à encourager l'excellence de la recherche et le débat au meilleur niveau sur les questions de santé publique. Professeur invité pour cette édition 2022, Rémy Slama, épidémiologiste environnemental, directeur de recherche à l'Inserm où il dirige l'Institut thématique de santé publique et l'équipe d'épidémiologie environnementale, a enseigné les relations entre santé humaine et environnement. En 2023, Mathilde Touvier, directrice de recherche à l'Inserm et investigatrice principale de la cohorte NutriNet-Santé, lui succède sur la thématique nutrition-santé.

Mobilisés contre la tuberculose

Le 25 mars, à l'occasion de la journée mondiale de la tuberculose, Santé publique France, la Direction générale de la santé et le CNR-tuberculose ont, pour la première fois, organisé un événement en format hybride. Près de 400 participants ont répondu présent à l'invitation, parmi lesquels des cliniciens, biologistes, infirmiers, travailleurs sociaux, professionnels en charge de la gestion des patients et de la surveillance, acteurs du milieu associatif. Cette journée a été marquée par plusieurs temps forts, parmi lesquels un point sur la situation de la tuberculose en France dans un contexte de pandémie de Covid-19 ou encore une présentation des nouvelles missions des Centres de lutte antituberculeuse (CLAT).



La santé comme levier d'action face au changement climatique

Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, Santé publique France et l'Association internationale des instituts nationaux de santé publique (IANPHI) ont organisé, le 8 avril 2022, un événement virtuel sur le thème de la santé comme levier d'action face au changement climatique. Il a notamment été question des liens entre climat, biodiversité et santé dans les politiques publiques. Ouverte aux professionnels de la santé publique, de l'environnement, aux décideurs, aux chercheurs et aux parties prenantes, cette initiative s'inscrivait dans le cadre des liens forts qui unissent Santé publique France et l'IANPHI. Depuis 2007, Santé publique France est un membre actif de l'IANPHI, dont elle assure et héberge le secrétariat.





La semaine européenne de la vaccination

La semaine européenne de la vaccination (SEV), coordonnée chaque année au niveau national par le ministère des Solidarités et de la Santé et Santé publique France et pilotée en régions par les agences régionales de santé (ARS), s'est déroulée du 25 avril au 1^{er} mai 2022. Elle est l'occasion de rappeler que la vaccination demeure le moyen de prévention le plus efficace pour se protéger contre certaines infections graves et représente à ce titre un enjeu majeur pour protéger la santé des populations. Le ministère en charge de la Santé publie également le nouveau calendrier des vaccinations et Santé publique France, dans son bulletin de santé publique (BSP), les données relatives à la couverture vaccinale aux niveaux national et régional. Pour toute question sur le sujet, le site vaccination-info-service.fr apporte des informations factuelles, pratiques et scientifiques sur la vaccination aux différents âges de la vie.

Les trois grands congrès du printemps 2022

Les 24, 25 et 26 mars 2022, Santé publique France a participé au 15^e Congrès de médecine générale France (CMGF) organisé par le Collège de la médecine générale, à Paris. L'agence y présentait notamment les ressources et outils qu'elle développe pour accompagner les médecins dans leur pratique. Les 31 mars et 1^{er} avril, Santé publique France était également présente aux rencontres de l'Association des épidémiologistes de langue française (ADELF) et de l'association Évaluation, management, organisation, information, santé (EMOIS), à Dijon [21]. L'agence participait à la conférence « Surveillance épidémiologique de la Covid-19 : construction d'un système multisources ». Troisième événement important pour les équipes : le 36^e Congrès national de médecine et santé au travail (CNMST), qui s'est tenu du 14 au 17 juin à Strasbourg [67]. Santé publique France a notamment animé une conférence sur la promotion des environnements favorables à la santé, ainsi qu'un atelier sur l'approche de la promotion de la santé en entreprise.



COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC L'INSERM

Santé publique France et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ont signé, le 16 mai 2022, un accord visant à encadrer, renforcer et développer leur collaboration pour les cinq prochaines années. Ensemble, les organismes travailleront sur plusieurs thématiques prioritaires : maladies infectieuses émergentes et modélisation, facteurs environnementaux et santé, nutrition, inégalités sociales et santé périnatale.



Une expertise à l'international

La stratégie de l'agence, qu'elle soit scientifique ou institutionnelle, s'inscrit dans un cadre européen et international. Avec la pandémie de SARS-CoV-2, ce cadre évolue fortement du fait de la nécessité de renforcer la sécurité sanitaire internationale et la construction d'une Europe de la santé. Santé publique France contribue, à ce titre, à différents travaux et à la réflexion portée par les organisations européennes et internationales (en particulier OMS, ECDC, Hera), en lien étroit avec ses homologues à l'étranger. Retour sur les faits marquants 2022.



Réunion annuelle de l'IANPHI

Santé publique France est un membre actif de l'Association internationale des instituts nationaux de santé publique (IANPHI), dont elle assure et héberge le secrétariat.

Du 29 novembre au 2 décembre 2022, les pays membres de l'IANPHI s'étaient donné rendez-vous à Stockholm pour la réunion annuelle autour du thème « Pandémies, conflits, changement climatique : quels nouveaux rôles et enjeux pour les instituts nationaux de santé publique ? ». Ce fut l'occasion, pour l'IANPHI, de publier une déclaration sur le rôle des instituts en soutien à la préparation et à la réponse aux crises affectant la santé des populations. Cette réunion annuelle a également été marquée par la présence d'une forte délégation de l'OMS suite à la signature, en octobre dernier, d'un accord de collaboration avec l'association avec comme axe prioritaire d'action la préparation et la réponse aux crises et la surveillance intégrée (avec le Hub OMS de Berlin sur la veille sanitaire et la préparation aux pandémies).



Santé publique France accueille le Conseil d'administration de l'ECDC

Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, la France a accueilli le Conseil d'administration du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) à Saint-Maurice (94), au siège de l'agence, les 29 et 30 juin 2022, en présence du directeur général de la Santé français, Jérôme Salomon. Depuis la création de l'ECDC, le directeur général de l'agence représente la France au Conseil d'administration. C'est donc à l'initiative de Geneviève Chêne, en lien avec le ministère en charge de la Santé, que cet événement s'est déroulé dans les locaux de Santé publique France. Un rendez-vous d'autant plus important que le dernier Conseil d'administration (CA) en présentiel s'était tenu en novembre 2019 à Stockholm, et le dernier CA organisé dans un État membre de l'Union européenne, il y a 11 ans.

La France a souhaité marquer ainsi l'aboutissement de la négociation politique sur un ensemble de textes relatifs à la sécurité sanitaire en Europe, dont la révision des mandats de l'ECDC et de l'European Medicines Agency (EMA), la création de l'autorité de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Hera), et le nouveau règlement sur les menaces

transfrontalières graves pour la santé. Plusieurs sujets clés portant sur le nouveau mandat de l'ECDC, les priorités pour 2024 et les façons de collaborer entre l'ECDC et les États membres ont fait l'objet de débats au sein de ce Conseil d'administration dédié à des sujets de réflexion sur l'avenir du Centre et de la sécurité sanitaire internationale.



UN ACCORD INÉDIT ENTRE L'IANPHI ET L'OMS

Lors du World Health Summit du 16 octobre à Berlin, le directeur général de l'OMS, le Dr Tedros Ghebreyesus, et le président de l'IANPHI ont signé pour cinq ans un accord de collaboration. Cette signature s'est tenue en présence de Mike Ryan, directeur exécutif chargé du programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, et de deux membres du Conseil d'administration de l'IANPHI dont Geneviève Chêne, alors directrice générale de Santé publique France. Cet accord reconnaît l'IANPHI comme observateur dans les instances de gouvernance de l'OMS et fait ainsi entendre une voix de santé publique dans ces dernières.

Participation à l'European Health Forum Gastein

« Contrôler les pandémies en contrôlant les personnes ? Dilemmes éthiques en situation d'urgence sanitaire », tel était le thème, en 2022, du Forum européen de la santé de Gastein qui a lieu chaque année au mois de septembre. Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) y a organisé une session au cours de laquelle Geneviève Chêne, alors directrice générale de Santé publique France, est intervenue sur l'importance de la prise en compte de ces questions éthiques par une agence de santé publique qui intervient en appui de la décision publique.





ÉCOUTER



ÉCOUTER

Santé publique France a inscrit l'ouverture aux parties prenantes et à la société civile comme l'un des principes fondateurs de l'agence. Ce dialogue constant et renforcé l'aide à mieux comprendre et prendre en compte les besoins et les attentes des publics, à enrichir les travaux scientifiques et à pérenniser la confiance.

Un dialogue ouvert et transparent avec la société

À Santé publique France, l'ouverture à la société est vue notamment sous l'angle des relations science – santé publique – société. La participation des parties prenantes et de la société civile permet de construire de nouvelles dynamiques de confiance et d'enrichir la qualité des travaux scientifiques. Elle prend des formes diverses qui s'adaptent aux évolutions des attentes et des pratiques tout en intégrant des approches pluridisciplinaires.



Le Conseil d'administration (CA)

28 membres représentés par des élus nationaux et locaux, ainsi que des représentants de l'État, des partenaires institutionnels, des représentants de la société civile et du monde médical et des salariés de l'agence. Ils sont nommés pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil d'administration est le garant et le soutien de la politique générale et de la stratégie de l'agence. Il est chargé de se prononcer sur les grandes orientations stratégiques de l'agence, son programme d'activité et les moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de ses missions.

Le Conseil d'administration a été renouvelé en 2022. L'une de ses premières missions sera l'élaboration aux côtés de la directrice générale et des directions métiers de l'agence du prochain Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2024-2028, en veillant à la prise en compte des recommandations de la Cour des comptes et des observations des différents comités.

Cette stratégie d'ouverture s'inscrit dans les principes de la charte d'ouverture de l'expertise à la société signée par des organismes de recherche, d'expertise et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux « pour construire avec la société une compréhension partagée des enjeux complexes des situations à risques ».

Cela se traduit par les travaux menés au sein d'espaces de dialogue avec ses parties prenantes ainsi que dans le cadre de démarches participatives associant les citoyens.

Les activités conduites dans ce cadre visent à :

– ancrer des processus de travail ouverts aux questionnements et aux contributions extérieures ;

– entretenir avec les acteurs de la société civile des processus d'échange d'informations et de dialogue ;

– renforcer la robustesse des travaux de l'agence ;

– partager avec des organismes partenaires, au niveau français et européen. Santé publique France bénéficie également de l'apport de ses quatre instances, le Conseil d'administration, le Conseil scientifique, le Comité d'éthique et de déontologie et le Comité d'orientation et de dialogue avec la société, qui apportent leur expertise et leur regard extérieur sur les activités de l'agence et sur ses modalités de travail.

Le Conseil scientifique (CS)

27 membres dont 13 personnalités internationales – nommés le 9 avril 2021 – pour une durée de 4 ans renouvelable par décision du président du Conseil d'administration.

« Le Conseil scientifique apporte au travail de l'agence une perspective internationale d'experts. Ses membres proviennent de pays et d'organisations variés, ainsi que de multiples disciplines scientifiques. Nos réunions sont l'occasion, pour les responsables et les spécialistes de Santé publique France, de discuter des défis immédiats et futurs avec des scientifiques français de premier plan et avec des collègues d'agences de santé publique et d'universités à l'étranger. Nous offrons également des recommandations et des revues sur des questions scientifiques spécifiques, en fonction des besoins de l'agence.

En 2022, Le Conseil scientifique a créé des sous-groupes pour discuter des activités de l'agence dans les domaines suivants : l'environnement et la santé, la mesure du fardeau des maladies, l'élaboration d'une stratégie de prévention et les inégalités sociales de santé. Nous avons également fourni des recommandations sur la surveillance intégrée des infections, l'investigation des clusters de maladies, les ressources nécessaires pour la modélisation statistique et les besoins en matière de recherche en santé publique. En outre, nous avons émis des recommandations d'ordre général sur les modalités de travail de l'agence, et d'engagement et de collaboration avec les autres agences et le public afin de l'aider à consolider ses points forts après une période intense de mobilisation pour répondre à la pandémie.

Nous continuerons à soutenir l'agence dans le cadre de son programme scientifique et opérationnel, notamment dans les domaines de la réponse aux situations d'urgence et au renforcement de ses fonctions de collecte, d'analyse et d'interprétation des données. Nous poursuivons également notre effort de mise en évidence des besoins de recherche essentiels à l'agence pour faciliter son travail d'amélioration de l'état de santé et de réduction des inégalités sociales de santé en France. »



Pr John Newton, président du Conseil scientifique

Le Comité d'éthique et de déontologie (CED)

7 membres nommés, le 17 mars 2021, pour une durée de 4 ans par décision du président du Conseil d'administration.

« Le Comité d'éthique et de déontologie (CED) a pour principale fonction de nourrir la réflexion des agents de Santé publique France qui le sollicitent (pour expertiser des projets ou réfléchir à des problématiques plus larges). Il a aussi plus globalement vocation à soutenir et accompagner le développement d'une culture de l'éthique au sein de l'agence.

En 2022, outre le traitement des dossiers qui ont été soumis à expertise éthique, les membres du CED se sont engagés dans une série d'activités structurantes pour l'agence, à l'image du séminaire « éthique et santé publique », qui visait à sensibiliser les agents

de Santé publique France aux enjeux éthiques de leurs pratiques. Ils ont également poursuivi le travail de recensement et d'analyse des méthodologies d'évaluation éthique des projets, programmes et activités de santé publique, l'accompagnement du groupe-projet qui s'est lancé dans la rédaction d'un guide « Repères pour l'analyse éthique ».

Le CED sera renouvelé en 2024. Pour l'année en cours, nous poursuivons les activités engagées et assurerons une passation constructive de l'instance en vue de son développement et de sa pérennisation. »



Grégory Aiguier, président du Comité d'éthique et de déontologie

Le Comité d'orientation et de dialogue (COD)

19 membres nommés, le 17 mars 2021, pour une durée de 4 ans renouvelable une fois par décision du président du Conseil d'administration.

« Le Comité d'orientation et de dialogue (COD) conseille Santé publique France pour toutes les questions relatives à la concertation et au dialogue avec la société. Les sujets abordés par l'agence se caractérisent par une grande complexité qui impose une approche scientifique très rigoureuse. Ils présentent également une très forte sensibilité car ils concernent directement la santé de tous. Il est donc nécessaire et très difficile de construire un dialogue avec la société, tant pour rendre efficaces les messages de santé publique, que pour recueillir les attentes des citoyens en matière de protection du bien commun que constitue la santé publique. Le COD prend connaissance des activités de l'agence et formule des recommandations pour améliorer le dialogue social. Il établit chaque année un avis sur la programmation de l'agence, avis centré sur l'amélioration du dialogue (7 recommandations émises en 2022). Il répond aux demandes exprimées par les professionnels de Santé publique France et forme des groupes de travail afin d'explorer et d'approfondir certains sujets.

Ainsi, en 2022, un groupe de travail sur la santé au "dernier km" a été créé pour faire des propositions pour que les messages de santé publique de l'agence puissent atteindre tous les citoyens quel que soit leur niveau d'information sur les questions de santé. Plusieurs autres groupes de travail sont en cours de mise en place : Alimentation, exercice, surpoids ; Communication avec le public en santé-environnement ; Données de santé et désinformation.

Par ailleurs, le COD a proposé à l'agence de suivre ses actions sur le terrain en désignant des "observateurs" qui pourront proposer aux professionnels de santé publique leur analyse, consolidée par le COD, du retour d'expérience du dialogue en situation d'intervention. Ce mode de fonctionnement est apparu intéressant, notamment pour les acteurs du champ santé-environnement. Enfin, le COD s'implique dans le séminaire éthique en santé publique, dont les premières éditions montrent une convergence importante entre les questions d'éthique et le dialogue en santé publique. »



Éric Vindimian, président du Comité d'orientation et de dialogue

Favoriser les démarches participatives et de concertation

La crise sanitaire a mis en exergue l'attente des Français en matière d'accès aux données de santé, ainsi qu'en termes de démocratie sanitaire. C'est une opportunité, pour Santé publique France, de renforcer l'ouverture de ses travaux aux acteurs locaux et nationaux de la société civile et, plus largement, à la population et d'investir dans le déploiement d'outils et de méthodes participatifs innovants.

Enabee, première étude nationale sur le bien-être des enfants

Les données sur le bien-être des jeunes enfants de 3 à 11 ans sont aujourd'hui manquantes ou encore très parcellaires,

notamment en période post-Covid-19. C'est pourquoi, avec l'appui des ministères chargés de la Santé et de l'Éducation nationale, et des acteurs agissant auprès des enfants et des jeunes, Santé publique France a lancé, entre mai et juin 2022, Enabee, première étude nationale sur le bien-être des enfants de 3 à 11 ans.

Santé publique France a associé à ce projet les parties prenantes de la santé, de l'éducation et de la famille, dans le triple objectif de réaliser l'enquête dans les meilleures conditions, de partager les résultats et d'échanger sur les préconisations qui pourraient en découler, et pour améliorer le dispositif d'étude en vue de sa reconduction à fréquence régulière.

Ainsi, la conception de l'étude a fait intervenir deux instances de gouvernance, le comité de pilotage comprenant une

représentation de la société civile, en particulier les associations de parents d'élèves et des représentants des enseignants, et le comité scientifique, composé de médecins et spécialistes du développement de l'enfant, d'épidémiologistes, de spécialistes des sciences de l'éducation et des sciences sociales...

Puis, les conditions de déroulement de l'enquête ont été élaborées et discutées avec un groupe de concertation regroupant les principaux représentants d'acteurs des domaines de la santé, de l'éducation nationale et de la famille.

Pour l'enquête qui a eu lieu de mai à juin 2022, Santé publique France a interrogé environ 30 000 enfants scolarisés de la petite section de maternelle au CM2 tirés au sort au sein de 600 écoles en France hexagonale. Cette étude orientera les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de stratégies de prévention pour créer des environnements favorables à l'épanouissement des enfants.



Osarib, l'Observatoire de la santé des riverains du projet de centre de stockage de Bure

Cet observatoire inédit, piloté par Santé publique France et animé par l'Observatoire régional Grand Est, est né d'une démarche participative et multipartenariale pour répondre aux préoccupations des populations riveraines du projet de centre de stockage profond de déchets radioactifs à Bure, le projet Cigéo. Il a pour objectif de faire un état des lieux de la santé dans toutes ses dimensions, à

la fois physique et psychologique, de la population de zones riveraines et non riveraines du projet. Il repose sur les préconisations faites par un groupe de travail associant le Comité local d'information et de suivi (Clis), l'ARS Grand Est, Santé publique France, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et la mission Cigéo de la préfecture de la Meuse. Ce groupe de travail a recom-

mandé la mise en place d'un dispositif de surveillance épidémiologique et de veille sanitaire pérenne. Les résultats de l'Osarib seront partagés avec les habitants, les professionnels de santé, les associations et les élus, ainsi qu'avec les acteurs locaux concernés. Un comité d'interface organise la participation et la rétro-information des parties prenantes locales.

C'est l'histoire de...

Une étude participative de santé élaborée en collaboration avec les riverains

Santé publique France a collaboré avec les associations locales et les riverains des installations industrielles de Lacq, dans les Pyrénées-Atlantiques, afin de construire une étude qui réponde au mieux aux préoccupations sanitaires de la population locale*.

Depuis soixante ans, le bassin industriel de Lacq est un important complexe qui rassemble de nombreuses entreprises spécialisées, notamment, dans des activités d'extraction de gaz naturel, de thiochimie, de chimie fine ou de chimie verte. En 2015, la Direction générale de la santé a saisi Santé publique France afin d'évaluer les impacts sanitaires sur les populations riveraines du bassin industriel, et la faisabilité de la mise en place d'une surveillance épidémiologique.

S'en est suivie la réalisation d'une analyse des attentes et du contexte local (rapport publié en 2019), puis de deux études de mortalité et de morbidité (publiées en 2021).

« Mais ces outils épidémiologiques classiques, qui s'appuient sur des bases médico-administratives, ne répondaient pas à l'ensemble des préoccupations de la population et ne prenaient pas en compte sa perception des atteintes sanitaires, raconte Sandrine Coquet, ingénieure épidémiologiste au sein de la

cellule régionale de Santé publique France en Nouvelle-Aquitaine. *C'est pourquoi nous avons décidé de monter une étude participative de santé, pour recueillir directement auprès des riverains la description de leur état de santé, leur perception de l'environnement local et d'analyser les liens entre les deux. »*

Des ateliers citoyens

Lors de la phase de conception et de préparation de l'étude, il a été défini qu'elle devait prendre en compte les nuisances et les pollutions ressenties par la population située dans la zone d'étude (odeurs, fumées, vue des installations industrielles, bruits) et leurs effets potentiels (gènes, survenue de symptômes et de troubles de santé, altération de la qualité de vie liée à la santé).

Cinq ateliers citoyens ont donc été organisés entre novembre 2021 et avril 2022, et ont permis de bâtir collectivement le questionnaire d'enquête. Une façon d'associer les habitants à la construction d'une étude scientifique, en toute transparence. *« Nous avons pu bénéficier des savoirs et des connaissances des habitants, et cela pourra favoriser l'adhésion et la participation des riverains à l'étude », souligne Sandrine Coquet.*

La phase test a eu lieu au premier trimestre 2023 auprès d'une centaine de personnes et deux nouveaux ateliers citoyens ont été organisés en 2023 pour préparer le déploiement de l'étude à grande échelle (2 000 personnes). En 2024, les associations locales et les riverains seront de nouveau invités à participer à des ateliers afin d'échanger autour des résultats et de leurs implications.

* Étude réalisée avec le soutien financier de l'ARS Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du plan régional Santé Environnement.



Sandrine Coquet,
épidémiologiste, Santé publique
France Nouvelle-Aquitaine

“ Santé publique France a déjà eu des démarches d'ouverture à la société, mais c'est la première fois qu'une étude participative de santé est élaborée en lien direct avec la population locale. ”

L'open data pour s'ouvrir à de nouveaux points de vue

La crise de la Covid-19 a montré l'importance d'une surveillance épidémiologique réactive, exhaustive et évolutive, et de la mise à disposition d'indicateurs accessibles et compréhensibles par tous les publics. Elle a également souligné la nécessité de faire communiquer entre elles les grandes bases de données et de partager, à travers la mise en *open data* systématique, l'information avec l'ensemble des décideurs, les professionnels et le grand public.

« En favorisant la transparence, l'open data rétablit la confiance entre pouvoirs publics et population »

Entretien avec Yann Le Strat, directeur appui, traitements et analyses des données de Santé publique France.

Quels sont les enjeux et bénéfices d'une démarche d'open data ?

Yann Le Strat : Grâce à l'open data, la population s'approprie des connaissances sur les maladies, les expositions ou encore des facteurs de risque. Cette connaissance, très fine, au plus près des lieux d'habitation des citoyens, les aide aussi à mieux accepter les mesures de santé publique. Surtout, la transparence des données rétablit la confiance entre la population et les pouvoirs publics. C'est pourquoi l'un des principaux enjeux pour Santé publique France est celui de la communication et de l'accès aux données et aux indicateurs de santé qu'elle produit. Nous devons faire connaître les trois outils que nous mettons à disposition : le portail Géodes et les deux outils relatifs à la Covid-19 (les fichiers que nous fournissons sur data.gouv.fr et le

tableau de bord InfoCovidFrance), car ils garantissent le caractère de référence de ces indicateurs, étant produits par Santé publique France. Un autre enjeu est celui de la pédagogie, c'est pourquoi améliorer en continu la présentation et l'accessibilité des indicateurs et leur compréhension par le public est pour nous une priorité.

Quels sont les faits marquants en matière d'open data pour 2022 et les priorités pour 2023 ?

Y. L. S. : Après deux ans principalement centrés sur la Covid-19, nous avons repris l'activité sur nos différents indicateurs. Nous en avons actualisé certains, comme ceux sur la consommation de tabac, le diabète ou les dépistages organisés du cancer colorectal et du cancer du sein. Nous avons aussi introduit de nouveaux indicateurs comme ceux liés à l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique ou les données sur le virus Mpox. En 2023, nous engageons une réflexion pour la refonte complète de nos sites *open data* afin de proposer

de nouveaux modes d'entrée et des tableaux de bord dynamiques et facilement lisibles.

Quels sont les liens entre open data et démarche d'ouverture à la société ?

Y. L. S. : L'open data répond parfaitement à deux des objectifs du Comité d'orientation et de dialogue de l'agence, qui sont de mettre en partage les connaissances scientifiques disponibles et d'accroître la transparence des travaux. Et nous l'avons vu pendant l'épidémie de Covid-19, des représentants de la société civile se sont emparés de nos données pour les mettre en forme et alimenter le dialogue. Fournir des données en *open data* suscite des questions et ouvre des débats, tout en donnant les moyens de les nourrir sur la base de données fondées scientifiquement.

La plateforme Géodes fête ses 3 ans

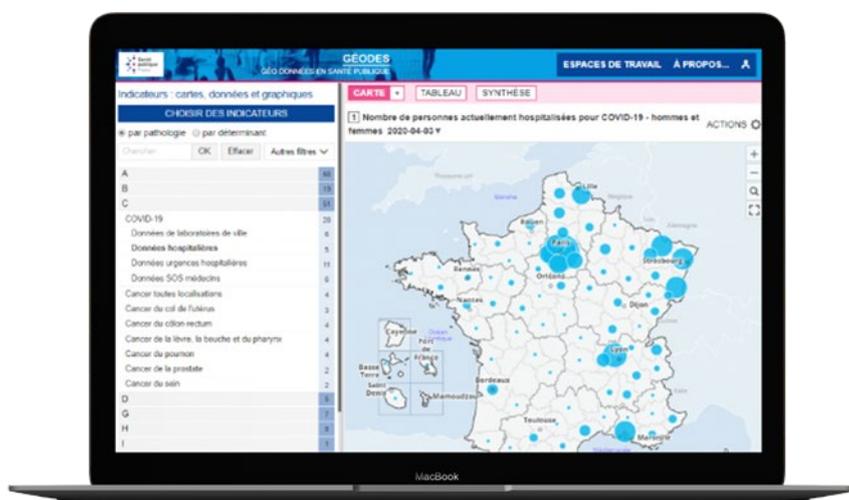
Ouvert en février 2019, le portail cartographique Géodes a fêté ses 3 ans en 2022. Initialement conçu pour être un portail destiné aux professionnels de santé publique, il a été adopté par de nombreux Français depuis son ouverture, notamment pour suivre l'évolution de l'épidémie de Covid-19. En 2022, près de 2,3 millions de visiteurs sont venus sur le site.

Avec près de 120 indicateurs liés à la Covid-19, dont certains étaient déclinés à l'échelle des communes et des quartiers et mis à jour quotidiennement, Géodes a montré qu'il pouvait être un outil d'information pour le grand public.

En trois ans, le nombre d'indicateurs disponibles a été multiplié par cinq, passant de 200 à près de 1 000. Environ 700 indicateurs concernent des pathologies, dont les maladies neurologiques, cardiovasculaires, le diabète, des maladies infectieuses, des troubles de santé mentale (troubles dépressifs, anxieux). Environ 300 indicateurs concernent des

déterminants de santé parmi lesquels les consommations de tabac, d'alcool, d'antibiotiques. Parmi ces déterminants, de nombreux indicateurs de périnatalité ont été mis en ligne récemment en lien avec la grossesse (césarienne, prééclampsie,

etc.) ou avec le nouveau-né (prématurité, petit poids à la naissance, etc.). Un des faits marquants en 2022 a également été la publication d'indicateurs liés à l'épidémie du virus Mpx, au travail de nuit ou encore à la pollution de l'air.



Une convention *open data* avec France Assos Santé et le *Health Data Hub*

Forte de 2,5 millions de données recueillies depuis 2020 dans le cadre de l'étude Vivre-Covid19 auprès de plus de 5 000 personnes, France Assos Santé a signé une convention multipartite avec Santé publique France et le *Health Data Hub*. C'est la première fois qu'un collectif d'associations ouvre ses données à un opérateur public pour qu'il les exploite. Par cette convention, France Assos Santé souhaite participer et s'inscrire dans la dynamique des sciences ouvertes, du partage et de l'utilisation

collective des données, dans le respect du droit des personnes et de la sécurité de leurs données.

Pour Santé publique France, cette convention va compléter l'une des missions de sa Direction des maladies non transmissibles et traumatismes : documenter l'état de santé des personnes atteintes de maladies chroniques en contexte de pandémie de Covid-19.



COMP- RENDE



COMPRENDRE

Les travaux de Santé publique France sont fondés sur des connaissances scientifiques actualisées de l'état de santé de la population. L'agence développe des programmes de surveillance, réalise des enquêtes et des études, coopère à des projets de recherche nationaux et internationaux. Tous ces travaux, menés en étroite collaboration avec ses partenaires, lui servent à produire des indicateurs de santé et à adapter ses actions de promotion de la santé, contribuant ainsi à la mise à disposition d'une information de référence, à même d'éclairer les décisions individuelles et collectives.

Une surveillance continue de l'état de santé des populations

De nombreuses menaces sanitaires telles que la circulation des maladies infectieuses pèsent sur la santé des Français. Toujours fortement mobilisée dans la crise de la Covid-19 en 2022, Santé publique France surveille et contribue également à la prévention des infections sexuellement transmissibles ou encore sensibilise au risque de noyade.

Covid-19 : poursuivre la surveillance de l'épidémie et de ses conséquences



En lien avec de nombreux partenaires, Santé publique France a adapté tout au long de l'année 2022 sa surveillance à l'évolution de l'épidémie de Covid-19 tout en poursuivant l'observation de son impact sur la santé, sur le bien-être et sur la mortalité de la population.

Santé publique France restitue les données issues de sa surveillance et produit un bilan épidémiologique quotidien. Ce bilan, transmis au centre de crise du ministère des Solidarités et de la Santé, nourrit l'actualisation d'InfoCovidFrance, un tableau de bord qui met à disposition du public les indicateurs clés de suivi de l'épidémie de Covid-19 par région, département, sexe et

classe d'âge. Sur l'année 2022, il a enregistré 19,4 millions de vues. Des analyses de risque régionales, avec des données départementales ou à l'échelon de l'EPCI*, ont été produites par les équipes en régions de façon hebdomadaire, et partagées avec le centre de crise dans le cadre de réunions interministérielles.

Tous les résultats quotidiens sont accessibles sur Géodes et les indicateurs hebdomadaires dans les points épidémiologiques nationaux et régionaux. Les données sont également disponibles en *open data* sur data.gouv.fr et alimentent l'application TousAntiCovid.

Enfin, au niveau national et dans chaque région *via* les cellules régionales, Santé publique France a apporté en permanence son expertise à ses partenaires, dont les agences régionales de santé, pour le suivi des indicateurs épidémiologiques aux différentes échelles géographiques (nationale à infrarégionale).

En complément, Santé publique France poursuit sa participation à plusieurs études telles les enquêtes flash, réalisées à intervalle régulier, pour cartographier les variants du SARS-CoV-2 sur le territoire français, ou CoviPrev, qui suit depuis 2020 l'évolution des comportements (gestes barrières, consommation d'alcool et de tabac, alimentation et activité physique) et de la santé mentale. Elles ont pour objectif

d'apporter des éléments d'éclairage pour les politiques publiques et de mieux cibler et orienter l'offre de prévention.

Afin d'analyser la prévalence de l'affection post-Covid-19 (appelée aussi Covid long) et son impact sur le recours aux soins, la qualité de vie et la santé mentale, l'agence a lancé en septembre 2022 l'étude APCovid-19, sur un échantillon de 10000 personnes. Les premiers résultats seront publiés en 2023.

L'impact sur la santé au travail

En 2022, Santé publique France a publié les résultats de l'enquête Coset-Covid menée auprès des travailleurs du monde agricole et des indépendants pour évaluer leur état de santé et leur situation professionnelle suite au premier confinement en 2020. Ces résultats montrent que le confinement a impacté fortement l'activité de ces professionnels, notamment des indépendants non-agricoles. En

14 619

vues par jour

enregistrées pour la page InfoCovidFrance





termes de santé et de comportements de santé, les impacts de cette période ont été notables, avec une probabilité de présenter de l'anxiété ou des symptômes dépressifs plus grande en présence de certains facteurs professionnels renvoyant à des conditions de travail défavorables durant ce confinement. Après cette première vague d'enquêtes réalisées en 2020, Santé publique France en a initié une nouvelle en 2022 toujours auprès du même public pour évaluer, avec un recul de deux années, l'impact de l'épidémie sur leur activité professionnelle et leur état de santé.



Les résultats seront connus en 2024. Enfin, en partenariat avec la DREES et l'Inserm (CépiDc-Inserm), Santé publique France a publié une analyse des causes médicales de décès en France en 2020 qui montre que l'épidémie de Covid-19 a été la troisième cause de

décès derrière les tumeurs et les maladies cardio-neuro-vasculaires.

** Établissement public de coopération intercommunale.*

Infections sexuellement transmissibles, une vigilance accrue

Chaque 1^{er} décembre, Santé publique France publie, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida, les données de surveillance du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST) bactériennes. En 2021, le dépistage du VIH, qui avait diminué de 13 % entre 2019 et 2020 du fait de l'épidémie de Covid-19, a de nouveau augmenté (+ 8 % par rapport à 2020), sans toutefois retrouver le niveau de 2019. Avec 5023 cas,

le nombre estimé de découvertes de séropositivité VIH s'est stabilisé en 2021. Santé publique France a également enregistré une hausse des taux de dépistage de trois IST bactériennes – chlamydiae, gonococcie et syphilis – dépassant le niveau de 2019. Certaines de ces infections, souvent asymptomatiques, peuvent avoir, si elles ne sont pas dépistées et traitées à temps, de graves complications, comme une baisse de la fertilité. Pour pouvoir construire une prévention efficace, Santé publique France a lancé en novembre 2022 une étude nationale en population générale : l'étude PrévIST. Celle-ci, menée en collaboration avec l'Inserm, le CNR des infections sexuellement transmissibles bactériennes et le CNR des papillomavirus, estimera la prévalence de plusieurs infections sexuellement transmissibles bactériennes et des papillomavirus humains et étudiera les facteurs de risques associés à ces infections.



Noyades : la prévention reste primordiale



En 2021, la 9^e édition de l'enquête Noyades (du 1^{er} juin au 30 septembre) a relevé 1480 noyades accidentelles dont 27 % ont conduit à un décès. Elles étaient plus nombreuses chez les jeunes et les plus âgés avec 22 % de noyades accidentelles chez les enfants de moins de 6 ans et 26 % chez les personnes de 65 ans et plus. Les décès étaient plus fréquents chez les plus de 65 ans. Les noyades sont pour la plupart évitables. Aussi, la mise en œuvre d'actions de prévention, spécifiques selon l'âge et les circonstances de survenue, reste une priorité de santé publique.

Alertes alimentaires : une course contre la montre



En 2022, une série d'infections alimentaires graves a touché une cinquantaine de personnes, principalement des enfants, et entraîné le décès de deux d'entre eux. Dès l'alerte donnée, Santé publique France et ses partenaires se sont mobilisés pour identifier la cause et implémenter des mesures pour mettre fin aux contaminations.

Début février 2022, Santé publique France, en lien avec le CNR⁽¹⁾ des *E. coli*, a répertorié un nombre inhabituel de signalements d'enfants hospitalisés pour syndrome hémolytique et urémique (SHU). Cette maladie chez les enfants, grave, mais rare, est majoritairement due à une infection bactérienne à *E. coli* producteurs de toxines.

Cinq semaines d'investigations

L'alerte est alors déclenchée avec cinq semaines d'investigations épidémiologiques intensives menées en étroite collaboration avec les acteurs chargés

des analyses microbiologiques chez les malades et dans les aliments (CNR, LNR⁽²⁾) et des enquêtes de traçabilité des aliments et des mesures de gestion (MUS-DGAL⁽³⁾, l'UA-DGCCRF⁽⁴⁾, DGS⁽⁵⁾). Les enquêtes auprès des parents des enfants malades cherchaient à identifier une même exposition (environnementale, alimentaire...) pouvant être à l'origine des infections. Elles exploitaient également les données des cartes de fidélité utilisées par les familles lors des achats alimentaires. Une première série d'enquêtes a détecté plusieurs pistes telles que la viande hachée de bœuf, une même chaîne de restauration rapide, et des salades. Toutes ont été investiguées par la MUS et l'UA, sans identification d'une source.

C'est par l'étude en continu des questionnaires et des données des dizaines de cartes de fidélité qu'on observe, début mars, l'achat fréquent de pizzas surgelées d'une même marque et gamme, et

initie immédiatement des investigations complémentaires auprès des familles. Ces investigations, complétées par l'analyse de pizzas révélant une contamination par les mêmes souches d'*E. coli* à l'origine des infections, ont abouti à des mesures de retrait-rappel des pizzas de cette gamme, initiées le 18 mars.

De nouvelles connaissances

Ces mesures, accompagnées d'un relais médiatique important (radio, télévision, réseaux sociaux, presse écrite) et par plus de 10 000 contrôles à la distribution par les services de la DGCCRF, ont permis d'enrayer l'épidémie et évité la survenue de nouveaux cas. Au moins 59 personnes ont été contaminées au cours de cette épidémie, dont une grande majorité d'enfants et d'adolescents, avec 50 enfants atteints de SHU.

L'identification de pizzas surgelées à pâte crue comme origine de cette épidémie était inattendue du fait d'une cuisson au four qui aurait dû suffire pour éliminer la bactérie. Ces investigations ont contribué à documenter de nouvelles connaissances sur ce risque, lesquelles sont essentielles pour une meilleure gestion du risque par les fabricants des produits à base de farine crue et pour la protection des consommateurs.

(1) Centre national de référence des *E. coli* (Institut Pasteur, Paris) et CNR associé *E. coli* (CHU Robert Debré, AP-HP, Paris).

(2) Laboratoire national de référence des *E. coli* dont les STEC, VetAgro Sup.

(3) Mission des urgences sanitaires – Direction générale de l'alimentation.

(4) Unité d'alerte – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

(5) Direction générale de la santé.

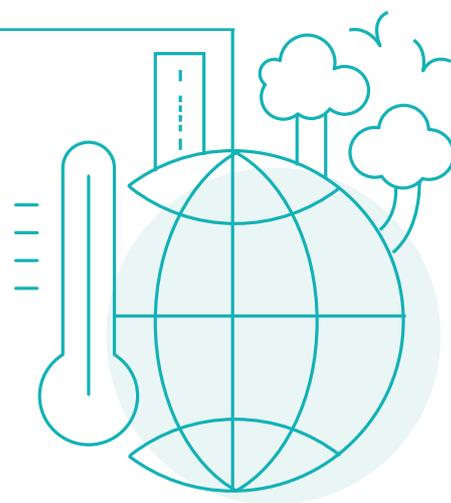
Pour un environnement favorable à la santé

Alors que 15 % des décès seraient dus à des facteurs environnementaux chaque année en Europe, Santé publique France se mobilise pour améliorer la connaissance de ces facteurs et de leurs conséquences sur la santé. Quantifier et évaluer les risques liés au changement climatique, à l'altération de la biodiversité, ou à l'exposition aux substances chimiques et plaider pour la mise en place d'environnements favorables à la santé figurent parmi les enjeux prioritaires en santé publique.

Les Français s'adapteraient-ils au climat ?

L'effet de la température sur la mortalité a-t-il évolué entre 1970 et 2015 ? Telle est la question à laquelle s'est proposé de répondre l'étude Évolution de la relation température-mortalité en France depuis 1970 menée par Santé publique France. Publiés en février 2022, les résultats de cette analyse multicentrique réalisée pour 18 zones de France hexagonale de 1970 à 2015 sont pluriels. Ils suggèrent tout d'abord une diminution des risques relatifs aux très fortes chaleurs depuis les années 1970. Ils tendent à montrer une possible acclimatation de la population à

la chaleur, vraisemblablement liée à une amélioration des conditions socio-économiques et médicales. Bien que les risques associés aux très fortes chaleurs aient diminué, les jours où ces températures sont observées sont plus fréquents, et conduisent donc à un impact sur la mortalité plus élevé. Pour Santé publique France, ces résultats soulignent l'importance de poursuivre les efforts pour réduire l'impact des températures élevées sur la mortalité et d'agir pour atténuer le changement climatique et ainsi éviter les scénarios les plus défavorables.



25 ans de surveillance des impacts de la pollution de l'air sur la santé

En 2022, le programme de surveillance air et santé (Psas) de Santé publique France existe depuis vingt-cinq ans. À travers lui, l'agence surveille et caractérise les effets à court et long termes de la pollution atmosphérique sur la santé, réalise des évaluations quantitatives d'impact sur la santé (EQIS) et forme des acteurs locaux et des collectivités à mener ces études. En 2022, Santé publique France a publié en *open data* les résultats de la dernière EQIS

sur la mortalité de l'exposition à long terme de la population aux particules fines et au NO₂ aux niveaux régional et départemental. Chaque année, près de 40 000 décès sont attribuables à une exposition des personnes âgées de 30 ans et plus aux particules fines (PM_{2,5}). La pollution de l'air a des effets avérés sur la santé et reste un des premiers facteurs de mortalité en France.



Ville et chaleur: comment mieux protéger les populations

Parce que la prévention des effets sanitaires des canicules repose principalement sur les acteurs locaux, notamment les communes, Santé publique France a publié, en juin 2022, un panorama des mesures d'adaptation à la chaleur en ville et de prévention contre la chaleur des scolaires, des sans-abri et des personnes vulnérables.

L'enquête, à laquelle ont répondu quelques centaines de communes, indique que, si les registres de personnes vulnérables sont utiles à une surveillance sociosanitaire, à l'apport de conseils ou à l'assistance, ils ne ciblent pas les plus vulnérables et manquent de moyens. Dans les écoles, une partie des communes a réalisé des aménagements et une majorité dispose de procédures d'information sur les risques liés à la chaleur et les moyens d'en protéger les enfants. Pour les sans-abri, les mesures d'hébergement temporaire l'été ou de mise à disposition d'une

cartographie des points d'eau sont peu fréquentes. Les résultats de cette enquête dégagent des pistes d'action pour améliorer la protection de la population en cas de canicule. Ainsi, Santé publique France considère qu'il serait nécessaire de conduire un bilan et un retour d'expérience sur la pertinence et l'opérationnalité des registres municipaux, d'évaluer l'opportunité de leur évolution ou de réorientation vers d'autres dispositifs et d'améliorer le ciblage et l'assistance des personnes vulnérables. Il paraît également important de mieux former et coordonner les acteurs de terrain travaillant avec les personnes vulnérables, les scolaires ou les sans-abri. Enfin, le rapport souligne le bénéfice des aménagements urbains contre la chaleur, à l'image des projets de nature en ville, qui doivent se poursuivre.



L'urbanisme au service de la santé

Le numéro de *La Santé en action* paru en mars 2022 présente une synthèse des connaissances et des focus sur des pratiques d'urbanisme favorables à la santé en France et à l'étranger. Une vingtaine de chercheurs et professionnels de terrain mais aussi l'OMS ont participé à ce numéro également disponible en anglais.



Été 2022, une canicule aux conséquences sanitaires importantes

Dans le cadre de la surveillance annuelle estivale (1^{er} juin-15 septembre) mise en place à travers le système d'alerte canicule et santé en étroite collaboration avec Météo France, Santé publique France a réalisé un bilan de l'été 2022. Trois épisodes de canicule intense concernant 78 % de la population hexagonale ont marqué cet été, le deuxième plus chaud depuis 1900. Entraînant 2816 dont plus de 2200 décès en excès chez les 75 ans et plus, cet épisode a été particulièrement marquant dans les départements placés en vigilance rouge. Sur toute la période de surveillance estivale, 10420 décès en excès ont été estimés en France hexagonale. Une part de cet excès de mortalité estivale est vraisemblablement due à une exposition

de la population à des températures n'atteignant pas les seuils canicule. Enfin, plus de 20 000 recours aux soins ont été enregistrés, multipliant par deux les passages aux urgences et par trois les consultations auprès de SOS Médecins.

Les départements de la façade atlantique et les régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes ont particulièrement été touchés. Des points spécifiques régionaux ont été publiés dans ces régions qui subissent des épisodes de forte chaleur.

Santé publique France souligne la nécessité d'une stratégie d'adaptation renforcée au changement climatique et d'atténuation, aux niveaux national et territorial.

Arboviroses : une veille saisonnière pour mieux se prémunir

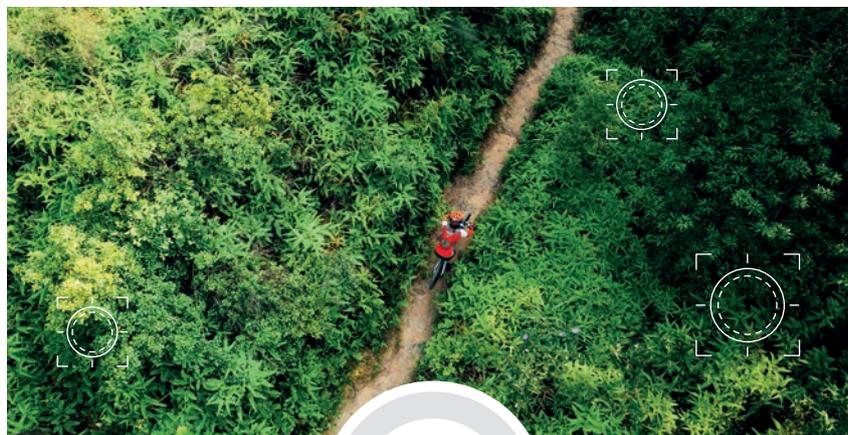


Comme chaque année, Santé publique France, au travers de ses cellules régionales, a coordonné, du 1^{er} mai au 30 novembre 2022, la surveillance renforcée saisonnière de plusieurs maladies dites « arboviroses », dont le chikungunya, la dengue et Zika. L'épidémiologie de ces maladies est fortement impactée par les modifications climatiques et, plus généralement, par les changements globaux (urbanisation, démographie...).

Ainsi, du 1^{er} mai 2022 au 9 décembre 2022, 272 cas importés de dengue, 22 cas importés de chikungunya et trois cas importés de Zika ont été enregistrés. En plus de cette surveillance, indispensable pour que les ARS déclenchent les opérations de lutte anti-vectorielle afin de réduire le risque de développement de foyers de transmission sur le territoire hexagonal, voire d'épidémie, Santé publique France a rappelé l'obligation de déclarer les cas d'arbovirose mais aussi les moyens de se prémunir des piqûres de moustiques vecteurs de ces maladies. L'année 2022 a été marquée par une hausse importante des cas autochtones de dengue avec neuf foyers identifiés totalisant 65 cas. Ces derniers étaient répartis en Occitanie, PACA et Corse du Sud, et des foyers sont apparus dans des départements jusque-là épargnés comme la Corse, les Pyrénées-Orientales, les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne. Le département des Alpes-Maritimes a été le plus touché avec deux épisodes dont un comptabilisant 35 cas de dengue, ce qui constitue le plus important foyer jamais décrit en Europe.

En Île-de-France, le vecteur *Aedes albopictus* (moustique tigre) a colonisé des communes dans l'ensemble des huit départements franciliens. Des efforts particuliers ont été initiés avec l'ARS en 2022 pour sensibiliser les cliniciens aux arboviroses et à la nécessité de tester et de déclarer.

La surveillance annuelle des arboviroses repose sur la déclaration obligatoire des cas. L'agence publie chaque semaine le nombre de cas diagnostiqués sur le territoire. Des points spécifiques régionaux sont également publiés dans les régions où le moustique tigre est implanté.



UNE SURVEILLANCE RENFORCÉE DANS LES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER

En raison de leur proximité et des échanges avec certains pays où les maladies infectieuses sont endémiques, et de la présence des vecteurs de certaines de ces maladies, les épidémies d'arbovirose sont très fréquentes dans les départements et régions d'outre-mer et requièrent anticipation et organisation pour une gestion optimale avec les acteurs concernés. Santé publique France en régions, dans le cadre de ses missions, anime des réseaux d'acteurs locaux de santé publique (réseaux de médecins sentinelles, de laboratoires, d'urgentistes, d'infectiologues, de réanimateurs, de pharmaciens). La dengue circule de façon ininterrompue depuis 2017 à la Réunion, et de façon endémo-épidémique aux Antilles.

Une recrudescence de cas de dengue a été mise en évidence en décembre 2022 en Guadeloupe. La surveillance mise en place par Santé publique France met en lumière de nouvelles arboviroses en Guyane (Oropouche, Mayaro) et à Mayotte (fièvre de la vallée du Rift) et analyse leur risque d'introduction dans les autres territoires.

272

cas importés
de dengue en 2022

65

cas autochtones
de dengue en 2022



PestiRiv : mieux comprendre l'exposition aux pesticides



Les personnes vivant près de vignes sont-elles plus ou moins exposées aux pesticides que celles vivant loin de toute culture ? Pour le savoir, Santé publique France collabore avec l'Anses* pour réaliser l'étude PestiRiv. En 2022, la phase de terrain de cette enquête a pu être menée.

L'étude PestiRiv est inédite à plus d'un titre. Il s'agit de la première étude menée à l'échelle de la France hexagonale pour évaluer l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de vignes et de celles vivant loin de toute culture. PestiRiv est également inédite en termes de sources d'exposition prises en compte et de diversité des échantillons collectés conjointement (air ambiant, air intérieur, poussières, urines, cheveux, fruits et légumes du jardin). Les résultats de cette étude mettront en exergue les sources qui contribuent le plus à l'exposition (air, alimentation, usages domestiques ou activités professionnelles) pour en limiter les conséquences.

La phase de terrain de l'étude PestiRiv s'est déroulée d'octobre 2021 à septembre 2022 pour couvrir à la fois la période pendant laquelle les traitements des vignes sont les plus fréquents, et celle où ils sont les moins fréquents. L'enjeu : suivre l'évolution des expositions potentielles aux pesticides selon les saisons.

Au total, 1946 adultes et 742 enfants ont participé à l'étude, pour laquelle de nombreux échantillons ont été recueillis : 3484 d'urines, 1890 de cheveux, 789 de poussières et 333 d'air intérieur. Ces échantillons vont servir à mesurer l'exposition aux pesticides à la fois dans l'environnement et dans le corps humain. Les participants ont également répondu à des questionnaires pour décrire leurs habitudes et modes de vie pouvant contribuer à leur exposition aux pesticides. En complément, des enquêtes ont été menées pour décrire le contexte agricole des zones d'étude et les traitements dispensés pendant la phase de terrain. Les conditions météorologiques pouvant influencer la dispersion des produits appliqués sur les vignes sont également prises en compte.

Les analyses statistiques visant à répondre aux objectifs de l'étude débiteront après la validation des résultats des mesures environnementales et biologiques, ainsi que la construction des indicateurs d'exposition issus des réponses aux questionnaires et de l'étude du contexte agricole. Ainsi, ces analyses devraient débiter fin 2023. La publication des résultats de l'étude est prévue pour la fin de l'année 2024.

** L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.*

Des enjeux forts en santé environnement dans les Drom

Les Drom ne sont pas épargnés par les problématiques de santé environnementale : exposition au plomb dans tous les territoires, au mercure en Guyane, aux sargasses et au chlordécone aux Antilles et accès à l'eau potable à Mayotte. Le programme chlordécone de l'agence se déploie en Martinique et en Guadeloupe. Il s'inscrit dans le plan gouvernemental IV de lutte contre le chlordécone dans la stratégie santé alimentation environnement. Il comprend, entre autres, une nouvelle enquête d'imprégnation des habitants par le chlordécone et autres polluants d'intérêt (Kannari 2) dont les résultats sont attendus en 2025. Dans le champ de la prévention, Santé publique France est également chargée de l'évaluation des programmes Jafa (jardins familiaux), ainsi que de l'élaboration des recommandations de consommation alimentaire.

800 000

hectares

dédiés à la viticulture en France hexagonale, soit environ

3 %

de la surface agricole utile totale de la France⁽¹⁾ mais près de

14 %

des dépenses financières en produits phytopharmaceutiques en agriculture⁽²⁾

(1) Recensement agricole de 2010 et Casier viticole de 2019.

(2) Agreste 2012.

C'est l'histoire de...

Un hub français de parties prenantes pour améliorer l'évaluation des risques chimiques au niveau européen

Dans le cadre du Partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques (PARC), Santé publique France coordonne l'animation du hub français, l'instance de dialogue réunissant l'ensemble des acteurs français impliqués.

Lancé en mai 2022 en France dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, le projet PARC regroupe près de 200 partenaires scientifiques de 28 pays et des agences de l'Union européenne. Ses objectifs ? Concevoir une évaluation des risques des substances chimiques de nouvelle génération afin de mieux protéger la santé et l'environnement et établir un pôle d'excellence de recherche et d'innovation dans ce domaine au niveau européen. Cosignataire de l'accord de consortium et coordinateur du Work Package 4 – un groupe de travail centré sur l'évaluation de l'exposition aux substances chimiques chez l'homme et dans l'environnement et le développement de méthodes innovantes pour l'évaluation des expositions humaines et environnementales –, Santé publique France est également le pilote chargé de l'animation du hub français du projet PARC. « Chaque pays bénéficie d'un hub national, afin

de coordonner les échanges avec l'ensemble des acteurs concernés et de contribuer au développement de synergies avec les initiatives nationales », explique Clémence Fillol, responsable d'unité à la Direction santé, environnement et travail de Santé publique France.

Un réseau transdisciplinaire

C'est dans ce contexte que Santé publique France, en collaboration avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), a lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de la participation de tout organisme, fédération, association, industriel ou acteur de la politique publique en lien avec le risque chimique et l'exposition aux substances chimiques et désirant s'investir dans ce projet de collaboration. Résultat : le hub regroupe aujourd'hui cinq ministères (Enseignement supérieur, Recherche et Innovation ; Santé et Prévention ; Travail, Plein emploi et Insertion ; Agriculture et Alimentation ; Transition écologique), quinze institutions (dont Santé publique France et l'Anses) et 18 parties prenantes extérieures (dont EDF, Renault, France Chimie, France Nature Environnement...). « À l'issue des premiers échanges des membres du hub français, une charte fixant les modalités d'organisation et de conduite des travaux a été coconstruite », précise Clémence Fillol. Deux réunions ont déjà eu lieu, sachant que chaque année, ce sont trois à quatre réunions qui seront organisées, avec des ateliers thématiques sur des sujets identifiés par l'ensemble des membres du hub : « Nous ferons notamment un point sur la réglementation européenne et française sur les substances chimiques », indique Clémence Fillol.



Clémence Fillol,
responsable de l'unité
surveillance des expositions
de Santé publique France

“ Ce réseau transdisciplinaire va fixer les priorités de recherche et d'innovation. ”



Les TMS à la loupe

Les troubles musculosquelettiques (TMS), qui génèrent des douleurs parfois quotidiennes, provoquées ou aggravées par le travail, font l'objet d'une surveillance spécifique de Santé publique France. L'objectif : mieux connaître ces troubles, qui représentent la première cause de maladies professionnelles indemnisées (86 % des maladies professionnelles reconnues par le régime général en 2021), pour mieux les prévenir.

En 2022, l'agence a publié deux études majeures réalisées en collaboration avec l'équipe Ester (Université d'Angers – Inserm-Irset). La première porte sur l'évolution des facteurs de risque de TMS chez les salariés du bâtiment et des travaux publics entre 2010 et 2017 (étude Sumer). Les résultats de cette étude encouragent à orienter les actions de prévention, notamment vers les sous-secteurs de la construction de routes et voies ferrées (construction de routes et autoroutes, construction de ponts et tunnels) et des travaux de revêtement des sols et des murs, mais également vers les salariés des petites entreprises du BTP.

La seconde étude s'intéresse aux TMS dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale. Ce travail incite les préventeurs en milieu professionnel à diriger leurs actions pour limiter l'impact des contraintes biomécaniques, plus particulièrement, vers les salariés des sous-secteurs de l'hébergement social pour personnes âgées ou handicapés physiques et de l'hébergement médicalisé. Alors que les sous-secteurs de l'hébergement médicalisé, des autres activités d'hébergement social, ainsi que des activités des médecins spécialistes ou encore des activités hospitalières devraient être prioritaires en termes de prévention des risques psychosociaux.

Les TMS représentent

86 %
des maladies professionnelles
reconnues par le régime général en 2021

Un comité d'experts santé environnement travail



En 2021, Santé publique France a eu la volonté de créer un comité d'experts scientifiques pluridisciplinaire pour soutenir l'agence dans ses réponses de santé publique en santé environnement travail. Du fait des incertitudes scientifiques et de l'attente croissante des parties prenantes et des citoyens sur ces questions, l'agence a souhaité pouvoir appuyer ses recommandations sur une expertise de haut niveau scientifique, indépendante, et intégrant l'ensemble des disciplines utiles.

Le comité a pour mission de produire des interprétations, avis et recommandations dans un objectif de protection de la santé des populations exposées à des nuisances environnementales ou professionnelles. Il répond à la charte de l'expertise sanitaire, qui fixe des principes d'impartialité, de transparence, de pluralité et du contradictoire tels que définis à l'article L. 1452-1 du Code de la santé publique. Un premier travail a été mené début 2022 afin de définir la feuille de route de ce comité et l'appel à candidatures a été publié à l'été 2022. Le comité, composé de quinze personnalités, est désormais constitué et a démarré ses travaux en 2023.

Promouvoir la santé en entreprise

Pour favoriser et accroître la responsabilisation des employeurs à l'égard de la santé de leurs salariés, Santé publique France a lancé, en mai 2022, la plateforme « Les Employeurs pour la Santé » (lire p. 53). Elle a vocation à traiter de toutes les thématiques autour des addictions, de la prévention et de la promotion de la santé (alimentation, activité physique, santé mentale...). En juin 2022, à l'occasion du 36^e Congrès national de médecine et santé au travail, organisé à Strasbourg (67), l'agence a animé une conférence sur la promotion des environnements favorables à la santé, ainsi qu'un atelier sur l'approche de la promotion de la santé en entreprise.

Santé périnatale : deux études majeures



Parce que les 1 000 premiers jours d'un enfant – depuis la grossesse jusqu'à ses deux ans de vie – jouent un rôle fondamental dans la santé de l'adulte qu'il deviendra, Santé publique France alimente la connaissance de ce sujet à travers différentes études. Un travail d'observation qui s'accompagne d'un soutien aux PMI œuvrant au quotidien pour les familles.

15 000 mères répondent à l'Enquête nationale périnatale 2021

Santé publique France a participé à la 6^e édition de l'Enquête nationale périnatale 2021 placée sous la responsabilité de l'Inserm et copilotée par la Direction générale de la santé (DGS), la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

Réalisée environ tous les cinq ans depuis trente ans, cette enquête offre des données fiables et actualisées aux professionnels du domaine périnatal. Elle oriente également les politiques de prévention et évalue les pratiques médicales. Les témoignages d'environ 15 000 femmes (dont plus de 3 000 dans les départements et régions d'outre-mer) venant d'accoucher en maternité, puis deux mois après leur accouchement, ont été recueillis. Les femmes étaient interrogées sur leur santé et celle de leur enfant, mais aussi sur leur situation sociodémographique, les conditions de leur accouchement, leur retour à domicile... Plusieurs indicateurs font apparaître une amélioration de la santé des femmes et des mesures de prévention pendant la grossesse même si des progrès restent à faire dans certains domaines (prévention des anomalies de fermeture du tube neural par la prise d'acide folique, conseils pour limiter la transmission du cytomégalovirus).

Des données inédites ont également été obtenues concernant la santé mentale des femmes. Ainsi, la part des femmes ayant consulté un professionnel de santé pour des difficultés psychologiques en cours de grossesse est en augmentation (8,9 % en 2021 contre 6,4 % en 2016). Les données révèlent également que 16,7 %

des femmes présentent une dépression post-partum, sans qu'il soit possible de dire quel est le lien avec la dégradation de l'état de santé mentale de la population générale liée au contexte pandémique.

L'enquête nationale périnatale 2021 a également été déclinée dans les Drom avec l'appui des ARS. L'analyse des données a été réalisée en 2022 et les résultats seront publiés en 2023.

Santé périnatale en France : un sujet d'inégalités sociales et territoriales

Publié en 2022, le rapport de surveillance de la santé périnatale en France rassemble des indicateurs clés de l'épidémiologie périnatale. Il décrit de manière inédite, dans une analyse multisources, l'évolution de la santé périnatale pour la période 2010-2019 (2014-2019 pour Mayotte). Si, globalement, les indicateurs témoignent d'un niveau élevé et stable de prise en charge en France, l'analyse détaillée réalisée par Santé publique France montre une hétérogénéité de la santé périnatale en France, notamment dans les Drom, qui présentent

des indicateurs majoritairement plus défavorables que l'Hexagone. Le constat de ces grandes inégalités territoriales va guider l'action des politiques publiques, menées notamment dans le cadre de la stratégie des 1 000 premiers jours. Ce rapport plaide pour un renforcement de la prévention et de la promotion de la santé périnatale au service d'un meilleur accompagnement des mères et des familles tout au long de la grossesse, mais aussi pour un meilleur accès aux droits et aux soins, en particulier dans certains territoires.

AUX CÔTÉS DES PMI

En parallèle de son implication via la réalisation d'études et d'actions de promotion de la santé périnatale, Santé publique France a valorisé et soutenu les interventions probantes menées au sein des PMI en organisant un séminaire national dédié, le 24 novembre 2022. Celui-ci réunissait les acteurs locaux de la petite enfance ayant déployé le programme PANJO (Promotion de la santé et de l'attachement des nouveau-nés et de leurs jeunes parents), un outil de renforcement des services de PMI. Santé publique France a également participé au documentaire de Rebecca Fitoussi, *Maternité : le grand saut*, qui rappelle le rôle clé des PMI dans la promotion de la santé périnatale.

Avancer en âge, en bonne santé



Fin novembre 2022, Santé publique France publiait un rapport sur les enjeux sanitaires liés à l'avancée en âge. Il synthétise les connaissances, notamment sur le développement des maladies chroniques, pour agir sur les facteurs qui favorisent un vieillissement en bonne santé.

Si la France figure parmi les premiers pays européens en termes d'espérance de vie, elle se situe seulement au onzième rang pour l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans incapacité fonctionnelle. Le rapport de Santé publique France souligne, par ailleurs, que le vieillissement de la population aura pour conséquence, à lui seul, l'augmentation de la fréquence des différentes maladies chroniques.

La santé préoccupante des 40-64 ans

Chez les personnes âgées de 40 à 64 ans, en France, de nombreux indicateurs inhérents à la survenue de maladies chroniques et d'incapacités à un âge plus

avancé, sont préoccupants. En effet, 25 % des Français de 45-54 ans sont hypertendus et la prise en charge de l'hypertension artérielle, en particulier chez les femmes, s'est dégradée. D'autre part, 10 % des 40-54 ans sont prédiabétiques. Plusieurs comportements à risques sont également observés chez cette catégorie de la population dont 20 % dépassent les repères d'alcool, 25 à 30 % fument quotidiennement et 30 à 50 % présentent un faible niveau d'activité physique. La survenue d'incapacités à un âge plus avancé est, en outre, particulièrement marquée chez les personnes d'un plus faible niveau socio-économique.

Agir tôt pour vieillir mieux

Si cette dynamique de la prévalence des facteurs de risque à mi-vie peut alarmer, les résultats des études d'observation montrent l'effet bénéfique de l'accumulation de comportements de santé



protecteurs sur le vieillissement. Ces résultats incitent fortement à la mise en œuvre d'une politique efficace de prévention bien en amont du grand âge. Celle-ci doit prévoir un certain nombre d'actions globales de prévention capables d'influer sur de multiples facteurs en direction de tous les publics dès l'âge de 40 ans et tout au long de la vie.

Cancers du sein, de l'utérus et colorectal : les dépistages encore à la traîne

Parce que les cancers représentent en France la première cause de décès chez l'homme et la deuxième chez la femme, ils constituent un fardeau très important dont l'agence copilote la surveillance épidémiologique avec Francim (la fédération des registres des cancers), l'Institut national du cancer et les Hospices civils de Lyon (69), et promeut la prévention.

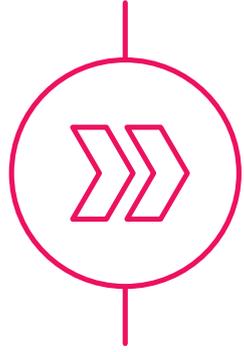
Dans le cadre de ses missions, Santé publique France évalue le programme national de dépistage organisé aux niveaux national, régional et départemental. Pour trois cancers – sein, utérus et cancer colorectal –, le dépistage précoce diminue la mortalité. Les résultats montrent néanmoins que malgré une progression, la couverture de dépistage de ces cancers reste loin des taux préconisés par l'Union européenne (UE).

Ainsi, 35 % de la population a réalisé le test de dépistage du cancer colorectal en 2020-2021, en hausse de 4,5 points par rapport à 2018-2019, mais qui devrait atteindre 45 % selon les recommandations de l'UE. Un peu plus de la moitié des femmes concernées ont participé au dépistage du cancer du sein et 59 % au dépistage du cancer du col de l'utérus.



Diabète : premiers résultats d'Entred 3

Avec la troisième édition de l'étude Entred lancée en 2019 auprès de 13 000 personnes diabétiques dans l'hexagone et dans les Drom, Santé publique France propose des indicateurs de fréquence, de gravité et d'évolution du diabète en France. Les premiers résultats de cette troisième édition d'Entred apportent des données plus précises sur les patients atteints de diabète de type 1 (DT1). Les personnes en DT1 sont âgées de 47 ans en moyenne, 57 % sont des hommes et 55,6 % ont un diabète diagnostiqué depuis plus de vingt ans. Leur niveau socio-économique est plus favorable que celui des personnes atteintes de diabète de type 2.



AGIR





AGIR



Grâce à ses actions de prévention basées sur des données probantes et la recherche d'une compréhension fine des environnements, contextes et des contraintes de chacun, Santé publique France œuvre pour faire évoluer positivement les comportements des Français en matière de santé, tout comme elle apporte son soutien au système de soins grâce à la Réserve sanitaire et à la gestion des stocks stratégiques de produits de santé. Son rôle d'agence de santé publique est de donner les connaissances et les outils pour que chacun, individuellement, et que tous, collectivement, nous puissions agir en faveur d'une meilleure santé.

Épidémies hivernales : une prévention renforcée



La fin de l'année 2022 a été marquée par une cocirculation des virus de la Covid-19, de la grippe et de la bronchiolite. Face à cette situation épidémiologique atypique, les dispositifs de surveillance et de prévention ont été renforcés.

Alors que les hivers sont habituellement marqués par une succession de différents virus respiratoires, la fin 2022 a connu une triple épidémie : virus de la Covid-19, de la grippe et de la bronchiolite. Fidèle à sa mission de surveillance, de vigilance et d'alerte dans le domaine des épidémies saisonnières, Santé publique France a, cette année encore, analysé les données de surveillance des virus hivernaux issues de ses réseaux de partenaires. La surveillance a débuté en octobre 2022 pour se terminer mi-avril 2023 en France hexagonale. Elle a aidé, notamment, à anticiper par la détection précoce du début des épidémies, à suivre leur évolution et à estimer leur impact sur la communauté et les structures de soins, en collaboration avec les ARS. L'analyse de ces données a été publiée chaque semaine dans des bulletins épidémiologiques nationaux et des points épidémiologiques régionaux.

En fin d'année 2022, après plus de deux années de faible incidence, une recrudescence des infections invasives à méningocoque a été observée avec un pic d'incidence en décembre 2022, plus précoce que le pic saisonnier habituellement observé en début



d'année. Plusieurs situations d'hyperendémie en Auvergne-Rhône-Alpes et une épidémie dans le Grand Est ainsi détectées ont requis le déploiement de campagnes locales de vaccination.

Informier tous les publics

En parallèle du traitement et de la diffusion de ces données, Santé publique France a renforcé son dispositif d'information et de prévention. Pour sensibiliser le grand public, et en particulier les publics vulnérables et les parents de jeunes enfants, aux gestes simples qui peuvent réduire le risque de contamination, elle a diffusé plusieurs brochures prenant en compte les contraintes de littératie en santé et d'accessibilité, comme *Votre enfant et la bronchiolite*, *La Grippe en version « facile à lire et à comprendre »*... Santé publique France a également conçu plusieurs outils à destination des professionnels de santé, tels que l'affiche, « Les maladies de l'hiver », traduite en plusieurs langues, ou encore la brochure « Vaccination contre les rotavirus – repères pour votre pratique ».



GRIPPE :

UNE COUVERTURE VACCINALE INSUFFISANTE

La vaccination reste la meilleure protection contre les formes graves de la grippe. Le 28 février 2022, on estimait à seulement 52,6%* la part des personnes à risque vaccinées contre la grippe, en France. Chez les personnes âgées de 65 ans et plus, la couverture vaccinale monte à 56,8% mais elle n'est que de 34,3% chez les moins de 65 ans à risque de grippe sévère. Ces données indiquent une couverture vaccinale supérieure à celle estimée pour la saison 2019-2020 mais inférieure à celle estimée pour la saison 2020-2021 (55,8% avec 59,9% chez les 65 ans et plus et 38,7% chez les moins de 65 ans à risque de grippe sévère). La couverture vaccinale contre la grippe reste très insuffisante en France, loin de l'objectif des 75% de couverture visés par l'OMS pour les personnes à risque.

* Source : Datamart Consommation Inter-Régimes, une base issue du Système national des données de santé.

Variole du singe : un dispositif spécifique pour endiguer l'épidémie

Début mai 2022, des cas de variole du singe (Mpox) ont été signalés en Europe et dans le monde. En France, les infections par ce virus font l'objet d'une surveillance pérenne par le dispositif de la déclaration obligatoire. Compte tenu des alertes européennes, la surveillance du virus a été renforcée par Santé publique France et des messages d'information et de prévention ont été adressés aux professionnels de santé et aux populations les plus concernées par un ciblage précis, que ce soit en digital, sur des lieux de rencontre ou à l'occasion d'événements festifs.

La variole du singe – appelée également « variole simienne » ou « Mpox » – est une maladie provoquée par un virus le plus souvent transmis à l'homme par des rongeurs, dans les zones forestières d'Afrique du Centre et de l'Ouest, puis de personne à personne par contact rapproché. Depuis mai 2022, des cas ont été diagnostiqués en Europe chez des personnes n'ayant pas séjourné en Afrique.

Une maladie à déclaration obligatoire

Pour mieux décrire et prévenir la diffusion de la maladie en France, Santé publique France a fait évoluer la fiche de déclaration obligatoire (DO) des orthopoxviroses. La surveillance repose, en effet, sur la transmission de données par les médecins et biologistes (libéraux et hospitaliers) aux médecins inspecteurs de santé publique et à leurs collaborateurs des agences régionales de santé (ARS), puis aux épidémiologistes de Santé publique France. Ces éléments sont, par ailleurs, indispensables pour la mise en œuvre des investigations autour des cas destinées à mieux décrire les modes de transmission afin de proposer des mesures de prévention adaptées aux populations les plus à risque.



Surveiller, mais aussi informer, prévenir...

Au-delà de la diffusion de messages d'information et d'alerte en direction des professionnels de santé, Santé publique France a pu, dès les premiers jours de l'épidémie, grâce à son dispositif « Sexosafe » ciblant les HSH (hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes), informer de façon très efficace et réactive les populations les plus exposées au virus. Sur son site sexosafe.fr, Santé publique France propose des contenus accessibles à tous pour comprendre la maladie, ses symptômes et les moyens de s'en prémunir. Ces éléments sur le repérage des symptômes et le dépistage ont été promus, dès fin mai 2022, via une

campagne digitale (sur les réseaux sociaux, les sites communautaires et les applications de rencontre), une campagne d'affichage et la diffusion d'affiches, de flyers et de fiches-conseils sur le terrain (les lieux de convivialité fréquentés par les HSH et les marches des fiertés). Une campagne d'incitation à la vaccination a ensuite pris le relais en radio, digital et sur le terrain à la suite d'un avis de la HAS sur la vaccination préventive.

Par ailleurs, l'agence subventionne, depuis juillet 2022, un dispositif d'écoute afin de répondre aux questions sur la variole du singe. Portée par SIS Association, la ligne Mpox Info Service est accessible tous les jours via un numéro vert (0 801 90 80 69).

... et mettre à disposition les vaccins

L'établissement pharmaceutique a aussi joué un rôle pivot dans la gestion de la variole du singe en distribuant, dès les premiers cas apparus en mai 2022, des vaccins (JYNNEOS et IMVANEX) aux établissements de santé et aux centres de vaccination ouverts. Les distributions, bien que moins nombreuses, sont toujours en cours. L'établissement a également été un des premiers européens à importer un traitement curatif de la variole (TPOXX) pour traiter les cas positifs. 180 000 vaccins (depuis le deuxième trimestre 2022) et 200 traitements curatifs ont été distribués.

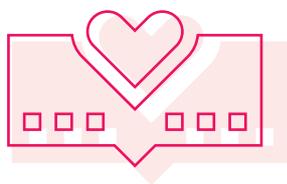
Autres alertes infectieuses : une surveillance active

En plus de la variole du singe, d'autres maladies infectieuses ont fait, en 2022, l'objet d'une surveillance spécifique. Suite à un signalement du Royaume-Uni en avril 2022, un circuit de signalement spécifique de cas possibles d'hépatite aiguë pédiatrique a été mis en place en France jusqu'au 1^{er} octobre 2022. Mi-novembre, des cliniciens et des réanimateurs pédiatriques ont également signalé à Santé publique France et aux ARS

un nombre de cas pédiatriques d'infection invasive à streptocoque du groupe A (IISGA) plus important qu'habituellement et parfois fatals, principalement chez des enfants de moins de 10 ans. Santé publique France a donc mis en place une surveillance active pour compléter le dispositif existant, mieux évaluer la situation sur le plan épidémiologique et caractériser les formes sévères admises en réanimation.

Face aux urgences sanitaires, deux actions publiques essentielles pour faire face aux urgences sanitaires

Un mot clé essentiel pour l'action en santé publique est l'anticipation : l'agence doit se préparer et donc anticiper une réponse adéquate et rapide, que ce soit pour une urgence sanitaire simple ou une situation exceptionnelle. Pour cela, Santé publique France s'appuie sur sa Direction alerte et crise qui, coordonne la réponse de l'agence et gère le stock stratégique des produits de santé de l'État et le corps des réservistes sanitaires.



La Réserve sanitaire

La Réserve sanitaire de Santé publique France, communauté de professionnels de santé volontaires et mobilisables par l'État (médecins, soignants, techniciens de laboratoire, manipulateurs radio...), a pour mission de répondre à des situations sanitaires exceptionnelles. Les demandes sont effectuées par les agences régionales de santé, qui évaluent les besoins avec les établissements de santé. Après arbitrage du ministère chargé de la Santé, l'unité de la Réserve sanitaire procède à

l'alerte et à la mise en place des équipes. Pour répondre aux besoins du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, une convention de partenariat a été signée en décembre 2022 pour constituer au sein de la Réserve sanitaire une *task force* sanitaire internationale.



En 2022, la Réserve sanitaire, c'est :

66 423
réservistes
sanitaires inscrits
et 1 568 réservistes
mobilisés

151
alertes lancées

3 217
mobilisations

44 397
jours/hommes

L'établissement pharmaceutique

L'établissement pharmaceutique est chargé d'une mission à caractère national sous la tutelle du ministère chargé de la Santé et assure la gestion pour le compte de l'État des stocks stratégiques conçus pour protéger la population face aux menaces sanitaires graves.

Il achète et assure le maintien en conditions opérationnelles de stocks importants de produits de santé susceptibles d'être nécessaires à la population en cas de situation sanitaire exceptionnelle. Il est responsable de la disponibilité

permanente de ces produits, quelles que soient les circonstances.

Dans le cadre de la préparation des dispositifs de réponse, l'équipe chargée de l'établissement pharmaceutique participe à l'élaboration des plans de réponse aux crises : ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile), NRBC (nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques), ORSAN (organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles), etc.

L'établissement pharmaceutique peut



être sollicité par le ministère chargé des Affaires étrangères dans le cadre d'opérations humanitaires internationales. Les liens ont été renforcés par la signature d'une convention en décembre 2022.

Au plus près des territoires ultramarins

Santé publique France a pour mission de décliner toutes les actions mises en œuvre dans l'Hexagone dans les territoires ultramarins, que ce soit en matière de surveillance, d'amélioration des connaissances, d'évaluation et d'impact des politiques publiques ou encore de mise en place d'actions de prévention. Les équipes de Santé publique France ultramarines apportent une aide à la décision aux responsables locaux grâce à l'animation, l'analyse et l'interprétation des données de surveillance, à la participation aux réunions de crise organisées localement, et à la rétro-information régulière réalisée au moyen de différents supports.

Des enquêtes adaptées aux spécificités des territoires



Les grandes enquêtes réalisées en France hexagonale telles que l'enquête nationale périnatale, l'enquête Entred sur le diabète ou l'enquête Albane sur la santé, la biosurveillance, l'alimentation et la nutrition sont déclinées dans les territoires d'outre-mer souvent de façon décalée et adaptée. C'est aussi le cas du Baromètre santé réalisé pour la première fois à Saint-Pierre-et-Miquelon en 2020 et décliné pour Mayotte selon un schéma adapté au territoire et complété par des prélèvements biologiques.

Ainsi, l'étude *Unono wa Maore*, lancée en 2018, est la première enquête menée à Mayotte pour établir une photographie de l'état de santé de la population générale mahoraise et estimer la couverture vaccinale des enfants de moins de 2 ans. La publication des résultats, en mai 2022, apporte un éclairage tout particulier sur la prévalence des affections chroniques à Mayotte. Parmi les principaux résultats, on retrouve une très forte prévalence du diabète, notamment chez les femmes ; une prévalence importante de l'hypertension artérielle, y compris

chez les jeunes ; et la coexistence du surpoids, de l'obésité et de la malnutrition dans la population. Pour la première fois sur ce 101^e département, cette étude a mesuré la prévalence de l'insécurité alimentaire, qui concerne près d'une personne sur deux de plus de 15 ans. De plus, avec une prévalence de l'antigène du virus de l'hépatite B dix fois plus élevée que dans l'hexagone et une proportion élevée des 15-29 ans non-immunisés, l'hépatite B doit constituer une priorité de santé publique à Mayotte.

De même, les résultats du premier Baromètre de Santé publique France réalisé en 2020 à Saint-Pierre-et-Miquelon, très attendus localement, ont été rendus publics en novembre 2022. Il a fourni des informations encore jamais récoltées auparavant. On apprend notamment que la prévalence du tabagisme, de l'alcoolisation, des problématiques de santé mentale et du diabète est nettement supérieure à celle de l'Hexagone. Les résultats présentés seront utiles pour contribuer à la définition des politiques publiques de santé au niveau local.

Mayotte : campagne de rattrapage vaccinal



La Réserve sanitaire participe à la préparation d'une campagne de rattrapage vaccinal de grande envergure en milieu scolaire à Mayotte. En novembre 2022, une phase de test a été réalisée avec neuf réservistes dans un collège et deux écoles élémentaires. Les réservistes ont produit un rapport pour organiser le déploiement de la campagne en 2023. Un guide, rédigé pour les professionnels participants, décrit notamment le circuit de prise en charge des élèves avec précision. Grâce à cette première mission, plus de 1 000 élèves ont d'ores et déjà été vaccinés.

Chlordécone : le point sur les avancées scientifiques

Santé publique France a participé aux « Rencontres chlordécone 2022 » organisées, dans le cadre du plan chlordécone IV, par les préfets, les ARS de Guadeloupe et de Martinique, le Comité de pilotage scientifique national (CPSN) et la Coordination locale de la recherche sur le chlordécone aux Antilles (CLoReCA). L'événement comprenait un colloque intitulé « Chlordécone, connaître pour agir », visant à faire le point sur les avancées scientifiques et leurs applications sur le terrain. Insecticide utilisé intensément de 1973 à 1993, le chlordécone a contaminé durablement les sols et l'eau et impacte encore aujourd'hui les cultures et les productions animales. Santé publique France mobilise ses équipes et ses experts en biosurveillance pour mener à bien, en collaboration avec les ARS, l'Anses et l'Inserm, des études destinées à identifier les populations à risque, les sources d'exposition et à soutenir des politiques de prévention adaptées à cette situation complexe. En 2023, l'agence lance Kannari 2, une enquête dont les résultats conduiront à formuler de nouvelles recommandations pour limiter les sources d'exposition.

Antibiotiques : une nouvelle campagne pour bien les utiliser

Malgré une baisse continue depuis dix ans de la consommation d'antibiotiques en ville, la France reste le 4^e pays européen le plus consommateur derrière la Grèce, la Roumanie et la Bulgarie. C'est pourquoi Santé publique France a lancé, en 2022, une nouvelle campagne de sensibilisation à destination du grand public et des professionnels de santé.

Après une baisse accélérée des prescriptions d'antibiotiques en 2020, liée aux mesures de gestion de l'épidémie de Covid-19, l'année 2021 s'est accompagnée d'une reprise des infections hivernales courantes, des consultations médicales et des prescriptions d'antibiotiques, particulièrement au dernier trimestre (*lire encadré*). Cette consommation favorise la résistance des bactéries avec le risque de rendre ces traitements inefficaces. Parallèlement, les idées reçues sur ces médicaments persistent. Alors que les antibiotiques agissent uniquement sur les bactéries, 77 % des Français pensent qu'ils sont efficaces en cas de bronchite aiguë, plus de 65 % en cas de bronchiolite, 55 % en cas d'angine virale et 53 % en cas de grippe, des maladies qui sont toutes d'origine virale.

« Les antibiotiques, bien se soigner, c'est d'abord bien les utiliser »

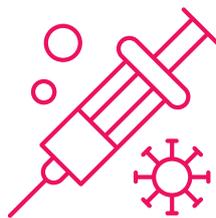
Dans le cadre de la stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine, Santé publique France, en collaboration avec l'Assurance maladie, a lancé en septembre 2022 la campagne « Les antibiotiques, bien se soigner, c'est d'abord bien les utiliser ». Deux films ont ainsi rappelé que les antibiotiques ne sont efficaces qu'en cas d'infections bactériennes et qu'ils doivent être pris uniquement sur avis médical. Le message a été relayé par des affichettes dans les salles d'attente des professionnels de santé, des messages radio et sur les réseaux sociaux par des influenceurs.



CONSOMMATION D'ANTIBIOTIQUES : RESTEZ VIGILANT

Chaque année, à l'occasion de la journée européenne d'information sur les antibiotiques du 18 novembre et de la semaine mondiale de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens du 18 au 24 novembre, Santé publique France et ses partenaires publient les données annuelles de la consommation des antibiotiques et de l'antibiorésistance, en santé humaine, animale et dans l'environnement en France, ainsi que les pistes d'action pour l'avenir dans une approche « une seule santé ». Cette synthèse révèle un maintien global des progrès en termes de consommation d'antibiotiques et de résistance aux antibiotiques par rapport à 2019 mais aussi des points de vigilance. Ainsi, en 2021, on dénombre 704,6 prescriptions pour 1 000 habitants par an, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2020, mais avec un niveau qui reste inférieur à celui de 2019. L'évolution la plus importante des prescriptions est observée chez les enfants âgés de 0 à 4 ans : elles ont augmenté pour revenir quasiment au même niveau qu'en 2019, avant la pandémie de Covid-19.

Lever des obstacles à la vaccination Covid-19



Pour favoriser l'accès à la vaccination des populations en situation de précarité, Santé publique France a mis en place une démarche de mobilisation et de partage des connaissances (MobCo). En lien direct avec ces travaux, l'étude PréVac a estimé l'accès de ces populations à la primo-vaccination et en a identifié les facteurs associés.

Difficulté d'accès aux services de santé, crainte d'effets secondaires qui accentueraient les difficultés de la vie à la rue, barrière de la langue, manque d'informations adaptées et peur d'être identifiées et expulsées sont autant d'obstacles à la vaccination chez les populations en situation de précarité qui sont aussi les plus exposées à la Covid-19.

Pour définir des approches adaptées et des pistes d'action, Santé publique France a mis en place une démarche de mobilisation et de partage des connaissances (MobCo). Elle a impliqué plus de 120 chercheurs, acteurs de terrain et décideurs et a permis de déterminer les stratégies à déployer. Celles-ci doivent favoriser un parcours de vaccination capable de « ramener vers » les populations et d'« aller vers » leurs lieux de vie et doivent notamment s'appuyer sur les relations de confiance entre les acteurs de terrain et les populations *(lire encadré)*.

Le logement, déterminant structurel de santé

Ce programme de mobilisation des connaissances a débouché sur un partenariat avec Epicentre/MSF pour la conception de l'étude PréVac, qui a estimé l'accès à la primo-vaccination et identifié les facteurs associés à cette primo-vaccination. PréVac est la première étude du genre réalisée en Europe : 3 800 personnes vivant dans la rue, des squats ou des bidonvilles, en centres d'hébergement ou en foyers de travailleurs à Paris et Marseille (13) ont été



interrogées. Les résultats soulignent le rôle crucial du logement : le taux de primo-vaccination était deux fois plus important chez les personnes vivant dans les foyers de travailleurs, les centres d'hébergement et les hôtels sociaux que chez les personnes vivant dans les aires permanentes d'accueil de gens du voyage, les bidonvilles, les squats et dans la rue. L'étude PréVac a également mis en lumière la nécessité de combiner les deux stratégies de vaccination du « ramener vers » et de l'« aller vers ». En effet, si 54,9 % de la vaccination a été effectuée dans les centres de vaccination ouverts à tous, près de 20 % des personnes ont été vaccinées à travers les dispositifs plus spécifiques de l'« aller vers ». Ce qui a multiplié par trois la probabilité de recevoir le vaccin pour les personnes à la rue, celles récemment arrivées en France ou les gens du voyage.

D'une démarche à l'action

Pour faciliter les échanges autour de la vaccination contre la Covid-19 avec les publics en situation de précarité, Santé publique France a déployé, dans le cadre de MobCo, un dispositif de ressources pédagogiques (dont une newsletter) adaptées sous forme de questions-réponses pour répondre aux besoins de connaissances des travailleurs sociaux, médiateurs en santé, professionnels de santé ou bénévoles en première ligne auprès des populations précaires. Ce dispositif coconstruit est enrichi chaque mois des retours des acteurs de terrain et en fonction des nouvelles connaissances.

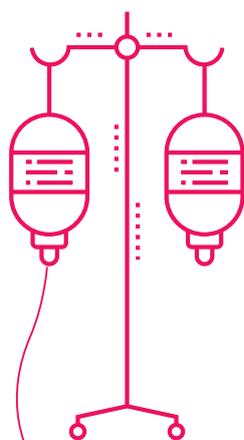
Des livrets de santé bilingues pour les réfugiés ukrainiens



Dans son avis du 23 mars 2022, le Haut Conseil de la santé publique insiste sur la vigilance à observer pour la prise en charge et la continuité des droits et des soins des réfugiés ukrainiens, ainsi que sur l'organisation d'un « rendez-vous santé » dans les quatre mois après l'entrée sur le territoire. Dès avril 2022, Santé publique France a mis à la disposition des réfugiés plusieurs livrets de santé. Traduits en ukrainien et en russe, ces guides comportent des informations globales sur le système de santé français, l'accès aux soins et aux droits, ainsi que des informations sur la prévention et différentes

pathologies. Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, plusieurs livrets thématiques sont consacrés aux gestes de prévention, aux tests, ainsi qu'à la vaccination proposée en France aux adultes et aux enfants.

Ces outils servent de support à la consultation avec les réfugiés en situation précaire afin de leur communiquer une information accessible et pratique. Ils facilitent la compréhension réciproque dans les échanges que les réfugiés peuvent avoir avec le médecin, l'assistante sociale ou tout autre professionnel de santé qu'ils sollicitent.



Don du sang : les conditions d'accès évoluent

En janvier 2022, le ministère des Solidarités et de la Santé a annoncé l'évolution des conditions de don du sang, notamment avec la levée de l'ajournement pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH), à partir du 16 mars 2022. La France devient alors l'un des premiers pays au monde à supprimer toute notion d'orientation sexuelle dans les critères de sélection du don du sang, tout en maintenant un très haut niveau de sécurité transfusionnelle.

La surveillance épidémiologique, coordonnée par Santé publique France, estime la prévalence et l'incidence des infections transmissibles par le sang (VIH, hépatites B et C, HTLV, Syphilis) et le risque qu'un don soit infecté. En juin 2022, à l'occasion de la journée mondiale des donneurs du sang, l'agence a publié une actualisation des données de surveillance, sur la période 2019-2021. Il en ressort globalement que 8,5 millions de dons ont été prélevés et que les taux de dons infectés ont tous diminué entre 1992-94 et 2019-21. Les raisons observées : le renforcement de la sélection des donneurs de sang ; l'amélioration des tests de dépistage ; l'évolution de l'épidémiologie de ces infections ; et l'amélioration de la connaissance par les personnes infectées de leur propre statut. La surveillance épidémiologique mesurera l'impact de la réintégration des HSH dans le don du sang, dans les mêmes conditions que les autres donneurs [pas plus d'un partenaire sur les quatre mois précédant le don].



C'est l'histoire de...

Une action de médiation en santé auprès des gens du voyage

Santé publique France a collaboré avec les centres sociaux travaillant avec des gens du voyage de Charente pour documenter les cas de saturnisme chez les enfants et pour identifier les facteurs de risque associés à sa survenue.

C'est en 2015 que tout a commencé avec la découverte, en Charente, d'un cas de saturnisme chez les enfants de familles de gens du voyage. Ce cas a alerté les associations en contact avec cette population et l'ARS Nouvelle-Aquitaine, qui a lancé une étude de 2017 à 2019. L'objectif était de repérer et de décrire les cas de saturnisme et d'identifier les facteurs de risque d'exposition au plomb. C'est dans ce cadre que Santé publique France a été sollicitée : l'agence a élaboré la méthodologie de l'étude, qui a été coconstruite avec l'ARS et deux centres sociaux de Charente, l'un à Angoulême et l'autre en zone rurale à Confolens. En plus de répondre à un questionnaire en face-à-face, les personnes (adultes et enfants) participant à cette enquête



se sont prêtées à une analyse sanguine comprenant un dosage de plombémie. Des enquêtes environnementales sur les lieux de vie analysant l'eau, la terre et les poussières ont également été menées par l'ARS. « Il a fallu lever de nombreux freins pour réaliser cette enquête à la fois qualitative et quantitative, explique Lisbeth Spanjers, du centre social Le chemin du hérisson. En premier lieu, la méfiance des personnes interrogées et la crainte de la stigmatisation vis-à-vis des questions posées sur leur mode de vie, mais aussi la peur d'un éventuel placement des enfants en cas de découverte de saturnisme lors de la prise de sang. » Pour gagner la confiance des familles, le travail effectué en collaboration avec les associations de terrain a été décisif. Faire intervenir sur le lieu de vie une personne incarnant l'autorité médicale donne également du crédit à la démarche.

Des actions de prévention avec les familles

Les analyses de Santé publique France ont montré que, parmi les 100 enfants âgés de 24 mois à 17 ans avec un résultat de plombémie, 40 enfants avaient une plombémie supérieure au seuil d'intervention, de 50 µg/L. Les enfants qui participaient directement à des activités comme le démontage de voitures, le brûlage de matériaux ou la manipulation de ferraille étaient les plus à risque.

À la suite de ces résultats, des actions de prévention ont été mises en œuvre. Les solutions sont à trouver avec les familles à travers des discussions qui puissent amener à la prise de conscience. Cette action, qui montre l'importance de renforcer le dépistage du saturnisme auprès de l'ensemble des gens du voyage, va être déclinée au niveau national par la Fnasat-gens du voyage.

“ La prise en charge par le médecin généraliste est un facteur important. La publication d'une étude scientifique dans le BEH contribue à les mobiliser sur le sujet. ”

Lisbeth Spanjers,
centre social Le chemin du hérisson

Faire évoluer les comportements pour une meilleure santé

Parce que sensibiliser le grand public aux facteurs de risque susceptibles d'altérer leur santé est une priorité, Santé publique France a mené, en 2022, plusieurs grandes campagnes de prévention. Celles-ci s'appuient sur des données probantes et mobilisent toute une palette d'outils et de techniques, associant, quand c'est pertinent, outils numériques et travail de terrain.

Santé mentale : ouvrir le dialogue et développer une communication pérenne

Du 10 janvier au 13 juin 2022, Santé publique France a diffusé le deuxième volet de la campagne #JenParleA à destination des adolescents. La campagne les incitait à parler plus librement de leurs problèmes de santé mentale (être stressé, angoissé, énervé, triste ou déprimé), et à s'adresser à une personne de confiance ou à un professionnel sur Fil Santé Jeunes.

La campagne reposait sur quatre vidéos « Stories #JenParleA » et une vidéo « Challenge This or That » de 15 secondes diffusées sur les réseaux sociaux (Snapchat et TikTok), cinq vidéos « Micros-trottoirs » publiées par le média PureBreak (Groupe Webedia) et un important volet d'affichage dans les milieux de vie des adolescents dans l'Hexagone et dans les Drom. Six affiches différentes ont été diffusées dans 30 599 points de distribution : 11 015 établissements scolaires (collèges et lycées généraux et professionnels) ; 16 885 établissements sportifs (clubs et associations) ; 3 578 espaces jeunesse de la ville (CIDJ, MJC). Les affiches étaient également disponibles à la commande sur le site de Santé publique France.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, tenues en septembre 2021, Santé publique France a rédigé en 2022 son premier programme fonctionnel de communication couvrant la période 2023-2027 et lancé son premier marché public pour le recrutement d'une agence de communication dédiée à la santé mentale.

Campagne #JenParleA

Volet 2

Stories #JenParleA



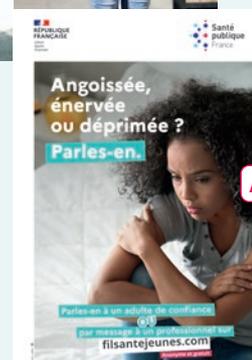
Challenge This or That



Micros-trottoirs



Affiches



Lutte contre le manque d'activité physique : les ados (et leurs parents) mis au défi !

« Faire bouger les ados, c'est pas évident. Mais les encourager, c'est important » : tel était le message diffusé dès la rentrée 2022-2023 à travers une campagne conçue par Santé publique France, en lien avec le ministère de la Santé et de la Prévention, le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et le comité d'organisation de Paris 2024. L'objectif : favoriser la pratique d'activité physique des jeunes et limiter leur sédentarité. En effet, si l'activité physique est facteur de protection contre de nombreuses maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, cancers, surpoids...), elle est à encourager chez les jeunes qui ont tendance à la délaisser à l'entrée au collège. Face à ce constat, Santé publique France a déployé une campagne de sensibilisation autour de grands temps forts. Le premier volet avait pour ambition d'inciter les parents à encourager les adolescents à bouger plus au quotidien, à travers un film diffusé via la télévision, le web et le cinéma, un test pour évaluer le niveau d'activité de leurs adolescents

et une page web dédiée comprenant conseils et astuces sur le site Internet mangerbouger.fr. Le second volet de cette campagne s'adressait directement aux adolescents. Tous les jours sur le compte Snapchat @EnModeDeter, les ados ont pu découvrir un défi ludique d'activité physique à relever, seul ou entre amis. En complément, une fois par semaine, une personnalité appréciée des ados lançait « le défi de la semaine » sur Snapchat et TikTok. De quoi motiver les jeunes à se dépasser sur un mode ludique.

50,7 %
des garçons
et
33,3 %

des filles **seulement** pratiquent au moins 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à élevée par jour, comme recommandé par l'OMS

Source : *Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition (Esteban 2014-2016), février 2020.*



Image du film diffusé dès la rentrée 2022.

Des recommandations sur mangerbouger.fr

Le site propose des exemples et des conseils pour pratiquer des activités physiques, et un générateur de menus personnalisés (la Fabrique à menus). Un espace dédié aux professionnels est également disponible.

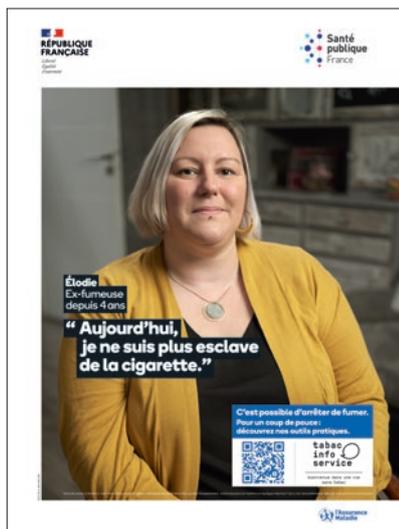
Repérer et recenser les actions de prévention efficaces

En matière de prévention, Santé publique France est engagée dans la construction d'un outil qui recense les interventions efficaces ou prometteuses. Un comité d'évaluation a été créé afin d'appuyer cette démarche de labellisation sur la base de critères scientifiques partagés au niveau international. Les interventions sont classées par niveau de preuve. Le « registre » des interventions probantes est sur les rails.

Le développement des compétences psychosociales

Le développement des compétences psychosociales pour améliorer la santé a été étudié scientifiquement et est recommandé dans de nombreuses expertises collectives de l'Inserm. Une instruction interministérielle, publiée le 19 août 2022, présente la stratégie nationale multisectorielle sur les compétences psychosociales des enfants et des jeunes. Elle a pour objectif principal de définir, pour les quinze prochaines années, un cadre commun à tous les secteurs, incluant les étapes et les moyens à mobiliser, afin que la génération 2037 soit la première à grandir dans un environnement continu de soutien au développement des compétences psychosociales. Santé publique France est très impliquée dans ce processus. Un référentiel a été publié en février 2022, ainsi qu'un état des connaissances scientifiques et théoriques en octobre 2022.

Aider les plus fragiles à arrêter de fumer



Si le nombre de fumeurs quotidiens stagnait autour de douze millions entre 2019 et 2020 en France, la part de fumeurs parmi le tiers de la population dont les revenus sont les moins élevés, elle, a augmenté sur cette période.

C'est la raison pour laquelle Santé publique France, en partenariat avec le ministère en charge de la Santé et l'Assurance maladie, a mené, du 14 février au 13 mars 2022, une campagne d'incitation à l'arrêt du tabac à destination, en particulier, des publics les plus fragiles sur le plan socio-économique.

À travers la diffusion de témoignages réels valorisant la diversité des solutions d'arrêt, cette campagne visait à déconstruire les peurs liées à l'arrêt du tabac et à inciter les fumeurs à se faire aider. Elle s'appuyait sur des leviers essentiels pour atteindre les personnes concernées : situations ancrées dans la vie quotidienne, témoignages filmés, communication de proximité grâce à un dispositif multicanal (vidéos en digital, sur les réseaux sociaux, affichage, opération spéciale en TV/radio...).

En plus de ses partenaires institutionnels, Santé publique France a établi un partenariat avec le *Journal International de Médecine* (JIM) et d'autres structures capables de relayer les messages auprès des demandeurs d'emploi, des personnes précaires, des personnes en situation de handicap, etc.



LUTTE ANTITABAC : SIGNATURE D'UN MÉMORANDUM D'ACCORD AVEC LE SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION- CADRE DE L'OMS

Santé publique France et le Secrétariat de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ont signé, en juillet 2022, un mémorandum d'accord qui concrétise l'engagement de la France par la création du premier Centre de connaissances de la convention-cadre de l'OMS sur l'éducation, la communication, la formation et la sensibilisation du public, en matière de lutte antitabac. Cette plateforme de Centre de connaissances est la première à proposer un contenu bilingue français-anglais. Santé publique France, sous tutelle du ministère en charge de la Santé, apporte son expertise aux 182 parties à la convention-cadre de l'OMS afin de promouvoir le partage de connaissances et de compétences avec l'ensemble des États membres.

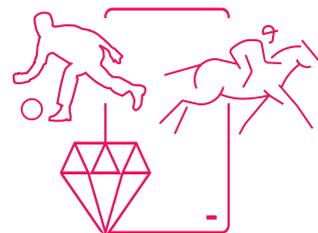
Mois sans tabac, rendez-vous incontournable !

À l'occasion de la 7^e édition du Mois sans tabac, en novembre 2022, Santé publique France, en partenariat avec Radio France et France Télévisions, a créé une émission de divertissement placée sous le signe de la musique, de l'humour et de la solidarité. Intitulé

Respire, la soirée Mois sans tabac, ce programme rassemblant de multiples personnalités a été diffusé le 18 novembre sur France 3 puis relayé à l'échelle régionale sur le réseau France Bleu. Cette nouvelle édition de Mois sans tabac a connu une belle

participation sur l'ensemble du territoire avec 162012 inscrits sur le site dédié, où on peut commander le kit d'aide à l'arrêt Mois sans tabac et qui diffuse de nombreux conseils.

Paris sportifs : première campagne de prévention



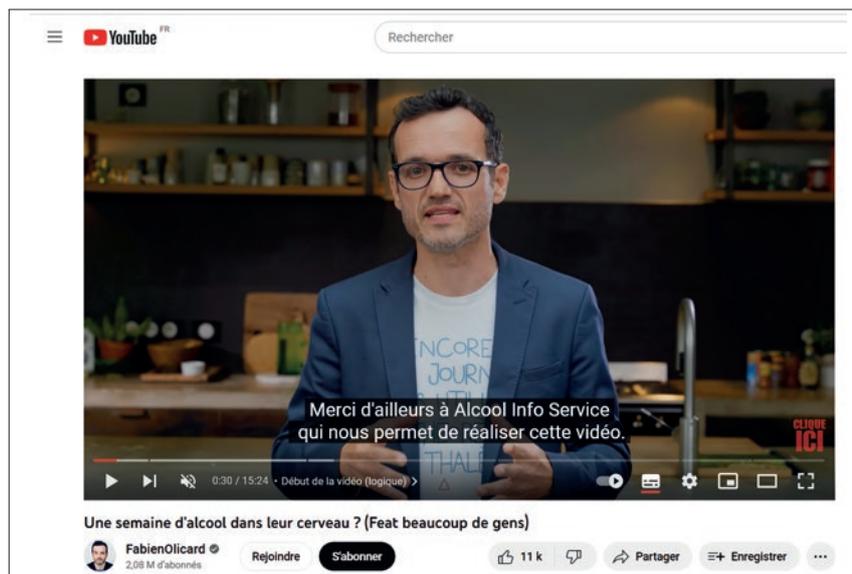
En octobre-novembre 2022, à quelques semaines de la Coupe du monde de football, Santé publique France a lancé une campagne inédite destinée à prévenir les risques associés aux paris sportifs. En France, cette pratique est loin d'être minoritaire ; elle constitue la deuxième forme de jeu plébiscitée, après la loterie. Or, le risque de jeu excessif est cinq à six fois plus élevé pour les parieurs sportifs que pour les joueurs de loterie. Sur 100 parieurs sportifs, quinze risquent en effet de basculer dans une pratique

problématique qui peut avoir de graves conséquences : surendettement, troubles anxieux, tabagisme, surconsommation de drogues ou d'alcool, problèmes familiaux, isolement social, voire tentative de suicide. Au travers d'une émission débat avec un addictologue et un commentateur sportif, animée par le comédien Fred Testot, et diffusée sous forme de capsules vidéo et de témoignages audio, la campagne « Parier, c'est pas rien » de Santé publique France proposait de déconstruire les idées reçues sur les paris sportifs et



de décrypter leurs mécanismes et leurs conséquences. L'ambition ? Sensibiliser les joueurs et leur entourage aux risques et les orienter vers le dispositif d'écoute et d'aide à distance Joueurs Info Service.

Quatre vidéos pour dénormaliser la consommation d'alcool



Alors que près d'un Français sur deux pensait, en 2017*, qu'offrir de l'alcool ou en boire « faisait partie des règles du savoir-vivre », Santé publique France a rediffusé, en 2022, une série de vidéos courtes pour débanaliser la consommation d'alcool. Lancée pour la première fois en novembre 2021, en partenariat avec l'influenceur

Fabien Olicard, cette opération, qui invite à se questionner sur ses propres habitudes de consommation, incite chacun à s'auto-évaluer et aborde également les sujets de la pression sociale et de l'automatisme de certaines consommations.

* Baromètre santé 2017.



Les campagnes récompensées en 2022

Au total, ce sont quatorze prix qui ont été décernés à l'occasion des prix Effie, Grands Prix Stratégies et Prix Top/Com et qui viennent saluer les dispositifs suivants :

- la campagne santé mentale des adolescents et santé mentale des adultes ;
- la campagne contre les discriminations et violences subies par les personnes LGBT+ ;
- la campagne « Faire bouger les ados, c'est pas évident. Mais les encourager, c'est important. » ;
- la 2^e édition de la campagne « En 2-2 ».

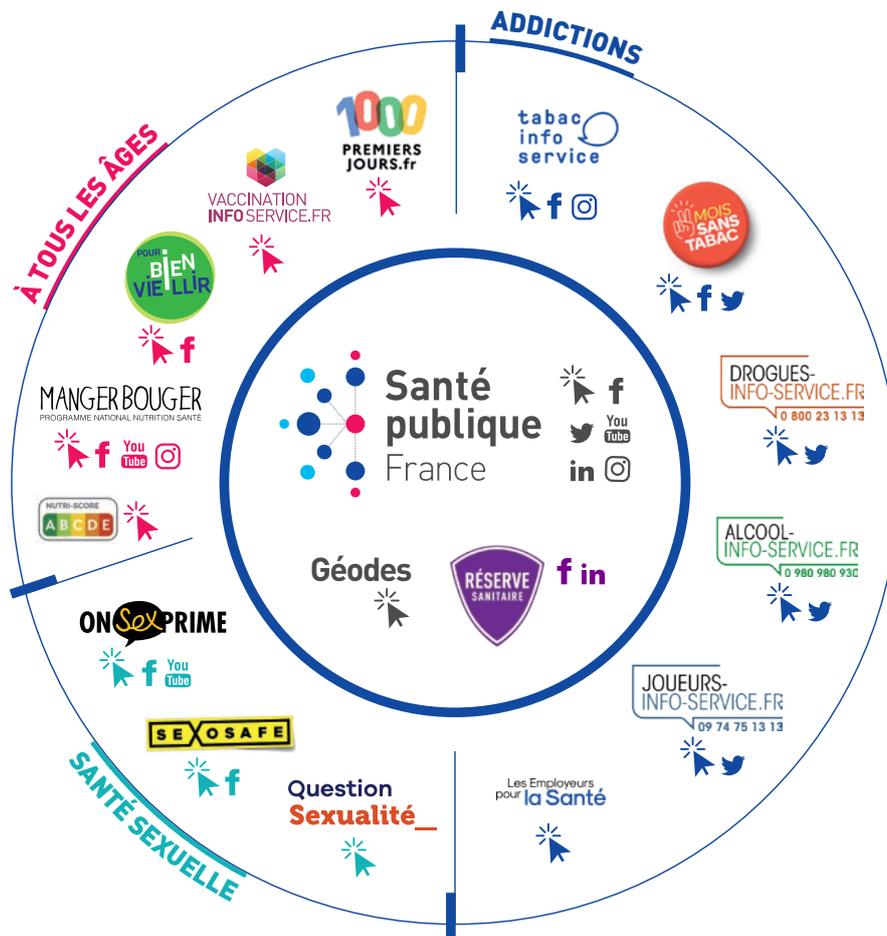
Donner à chacun des clés pour agir

Depuis 2003, Santé publique France pilote une partie des services de téléphonie santé, encore appelés services de prévention et d'aide à distance en santé (PADS), puisqu'ils associent des lignes téléphoniques et des sites Internet. Ce sont des moyens de prévention très importants, au contact direct des Français.

En 2022, Santé publique France finance 19 dispositifs d'aide à distance (Alcool Info Service, Tabac Info Service, Drogues Info Service, Fil Santé Jeunes, Sida Info Service, etc.).

La PADS remplit des missions d'écoute, d'information, d'orientation, de conseil et de soutien. Ces services sont intégrés aux programmes de prévention qui accompagnent les plans nationaux de santé publique et sont associés aux campagnes médiatiques sur les mêmes thèmes.

Nos outils de prévention



800 000

réponses
(appels, chats...) traitées par les 14 dispositifs subventionnés par Santé publique France et plus de 8,6 M de visites sur les sites Internet

41 274

appels traités
au niveau 1 par Tabac Info Service et 59 706 entretiens avec un tabacologue en 2022

152 682

réponses
(appels, chats...) traitées par les dispositifs Drogues, Cannabis, Alcool et Joueurs Info Service

15 480 260

visites
pour les sites Internet Drogues Info Service, Alcool Info service, Joueurs Info Service, et Tabac Info Service

Le Nutri-Score, pour des choix de produits alimentaires favorables à la bonne santé

En mai 2022, Santé publique France a publié les résultats de la première étude évaluant les représentations et l'usage du Nutri-Score par les adolescents, à la fois prescripteurs et acheteurs de produits alimentaires. Menée en octobre 2021 auprès de 1 201 jeunes âgés de 11 à 17 ans habitant en France hexagonale, l'enquête montre que 97 % des adolescents interrogés ont déjà vu ou entendu

parler de ce système d'étiquetage nutritionnel, et que les deux tiers d'entre eux ont indiqué spontanément qu'il apportait des informations sur la composition et la qualité nutritionnelle du produit. Ces bons résultats, en ligne avec les tendances observées chez les adultes, sont encourageants pour le déploiement du logo en restauration collective et commerciale, tel que prévu dans le

Programme national nutrition santé 4 (2019-2023).

Depuis son lancement en France, en 2017, 1 101 entreprises ont fait le choix de l'apposer sur leurs produits et plusieurs pays ont décidé de recommander son utilisation : la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et le Luxembourg. En juillet 2022, les autorités compétentes de l'ensemble des pays engagés ont adopté les propositions d'évolution de l'algorithme du Nutri-Score pour les aliments solides, élaborées par un comité scientifique international indépendant. De quoi renforcer l'efficacité du dispositif pour classer les produits en cohérence avec les recommandations alimentaires et guider les consommateurs vers des choix favorables à un meilleur état de santé.



Les employeurs se mobilisent pour la santé

Parce que, du fait du temps passé au travail, le milieu professionnel est un endroit favorable au développement d'actions de prévention et de promotion de la santé, Santé publique France a lancé la plateforme « Les Employeurs pour la Santé », en mai 2022.

Ce dispositif inédit accompagne les structures (publiques, privées et associatives) et met à leur disposition des outils adaptés (affiches, dépliants, vidéos) pour les guider et déployer au sein de leur organisation une politique de prévention

et de promotion de la santé, au rythme qui leur convient.

La première thématique traitée concerne l'arrêt du tabac, mais d'autres comportements favorables à la santé seront mis en valeur, comme l'activité physique, l'alimentation équilibrée, etc.

<https://www.employeurspourlasante.fr/>



L'Institut régional du Cancer de Montpellier (ICM) s'engage dans un lieu de travail sans tabac, par la mise en place d'actions concrètes : consultations d'aide à l'arrêt du tabac, formations, sensibilisations...

GOUVERNANCE ORGANISATION



Notre organisation en régions

Santé publique France est présente sur l'ensemble du territoire national avec ses 16 cellules régionales, placées en appui auprès de chacune des agences régionales de santé (ARS).

Chaque cellule régionale assure une mission opérationnelle régionale dans le champ de la veille, de la surveillance et de l'alerte et appuie les interventions de prévention et promotion de la santé. Par leur intermédiaire, l'agence coordonne au niveau local le Système national de veille et de surveillance sanitaire, dont elle définit les orientations et anime les actions, en partenariat avec les ARS. Ces collaborations font l'objet de conventions avec chacune d'entre elles.

Agences régionales de santé (ARS)

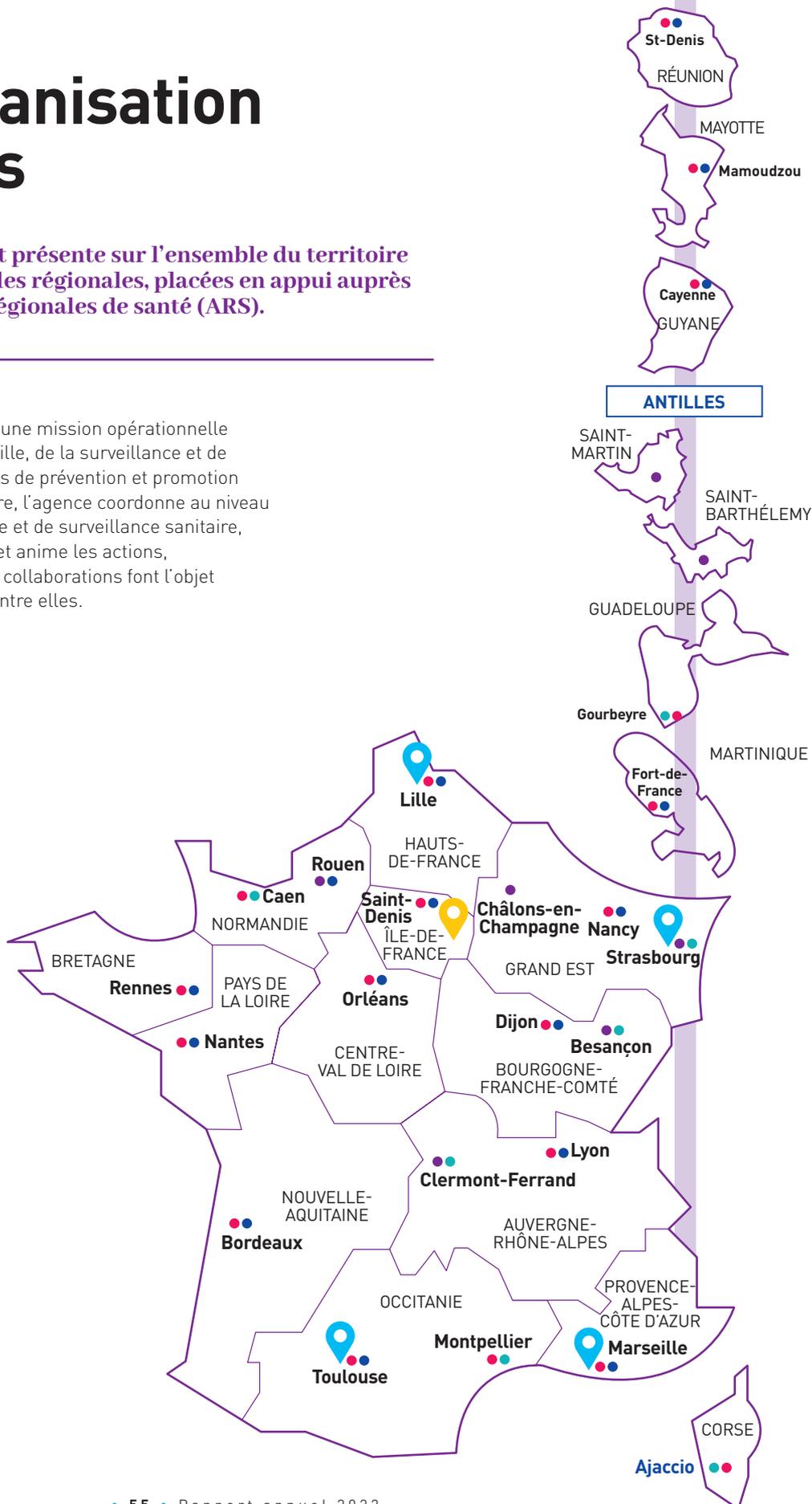
- Sièges
- Sites délocalisés

Santé publique France en régions

- Sièges
- Sites délocalisés

📍 Santé publique France siège (Saint-Maurice)

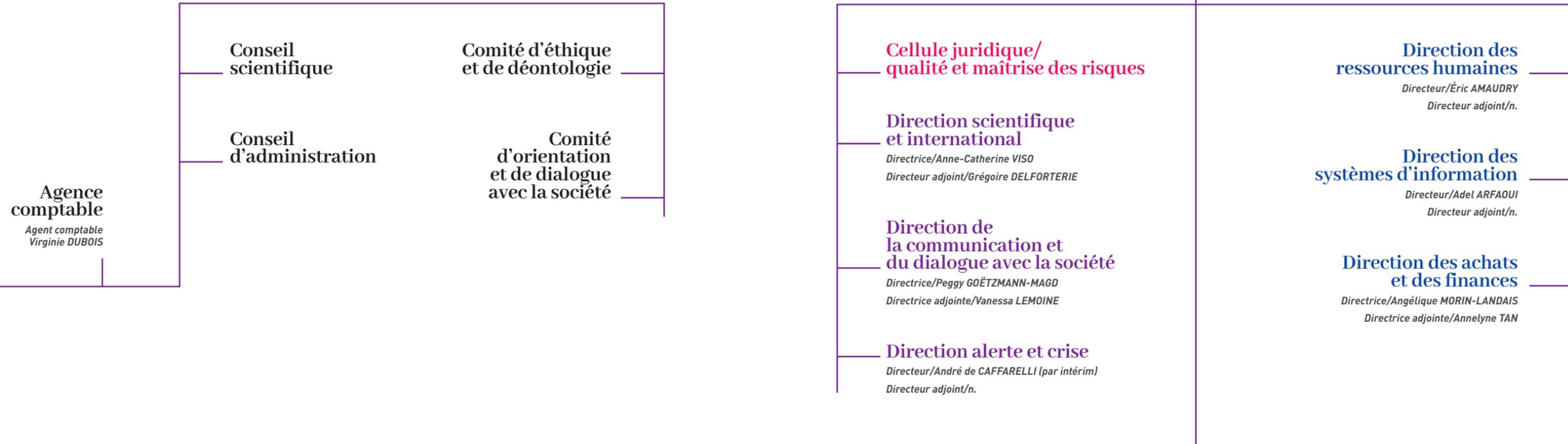
📍 Pôle d'aide à distance de Santé publique France



Organigramme*



Directrice générale
Caroline SEMAILLE
Directrice générale adjointe
Marie-Anne JACQUET
Directrice scientifique
Laetitia HUIART
Directrice de cabinet
Alima MARIE-MALIKITÉ



Direction des régions
Directrice/Anne LAPORTE
Directrice adjointe/Ami YAMADA

En coordination de 16 cellules régionales
Antilles
Auvergne-Rhône-Alpes
Bourgogne-FC
Bretagne
Centre-Val de Loire
Grand Est
Guyane
Hauts-de-France
Île-de-France
Mayotte
Normandie
Nouvelle-Aquitaine
Occitanie
Océan Indien
Pays de la Loire
PACA-Corse

Direction des maladies infectieuses
Directeur/Bruno COIGNARD
Directeur adjoint/Didier CHE

Direction des maladies non transmissibles et traumatismes
Directeur/Michel VERNAY
Directeur adjoint/n.

Direction de la prévention et de la promotion de la santé
Directeur/François BECK
Directeur adjoint/Pierre ARWIDSON
Directrice adjointe/Claudine TANGUY

Direction de l'aide et de la diffusion aux publics
Directrice/Karine GROUARD
Directrice adjointe/Virginie RÉGINAULT

Direction santé environnement travail
Directeur/Sébastien DENYS
Directrice adjointe/Méлина LE BARBIER

Direction appui, traitements et analyses des données
Directeur/Yann LE STRAT
Directrice adjointe/Céline CASERIO SCHONEMANN

* Au 01/09/2023.

Saisines et auditions : éclairer les décisions publiques

Santé publique France produit une expertise scientifique indépendante au bénéfice de la santé des populations. Cette connaissance et ces avis d'experts sont mis à la disposition des autorités compétentes pour éclairer les politiques de santé, préserver et promouvoir la santé.

50 saisines,

dont :

- 22 saisines de la Direction générale de la santé (DGS)
- 2 saisines du ministère chargé de la Santé
- 13 saisines des agences régionales de santé (ARS)
- 7 saisines d'autres organismes et institutions

26 auditions,

dont :

Auditions par l'Assemblée nationale et le Sénat

- Obésité – janvier
- Adéquation du pass vaccinal à l'évolution de l'épidémie de Covid-19 – février
- Point de situation Mpox – juillet
- Politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins – septembre
- « Le fonds de concours » – participation diverse aux politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins – septembre
- OPECST chlordercone – octobre
- OPECST alimentation ultra-transformée – novembre
- Proposition de loi pour instaurer l'interdiction de la publicité pour les paris sportifs – novembre
- Présentation de la Cour des comptes à la commission des affaires sociales du Sénat de son enquête sur Santé publique France – décembre
- Mission d'information sur la santé psychique des femmes – décembre

Auditions par la Cour des comptes

- Entretien du début de contrôle Santé publique France – mars
- *Contact tracing* – avril
- Réflexion globale sur notre dispositif public de gestion des risques – mai
- Entretien avec l'établissement pharmaceutique – mai

Auditions par l'Inspection générale des affaires sociales

- Renforts en ressources humaines en temps de crise – janvier
- Renforts en ressources humaines en temps de crise – mai
- Organisation des structures de prévention et de prise en charge en santé sexuelle – août

Publications

La Santé en action

La Santé en action est une revue éditée par Santé publique France consacrée à la prévention, à l'éducation et à la promotion de la santé. Elle est destinée aux professionnels de l'éducation, de la santé et du social.



Mars 2022, n° 459 (version française, décembre pour la version anglaise)

C'est un déterminant de la santé des populations insuffisamment reconnu : l'urbanisme joue un rôle crucial dans la qualité de vie, le bien-être et donc la santé globale de tout individu. Quatre experts de l'urbanisme favorable à la santé ont coordonné ce dossier central : Anne Roué Le Gall, Mathilde Pascal, Nina Lemaire et Thierno Diallo. Ce numéro présente une synthèse des connaissances et des focus



sur des pratiques d'urbanisme favorables à la santé en France et à l'étranger. Une vingtaine de chercheurs et professionnels de terrain y ont contribué. Avec la contribution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui établit un constat d'urgence – l'urbanisme dégradé tue – et formule des propositions. Ce numéro a été traduit en anglais, une première pour le magazine.



Juin 2022, n° 460

C'est un nouveau métier dans la santé : les médiatrices et médiateurs facilitent l'accès des patients aux soins et de l'ensemble de la population à la prévention. Le creusement des inégalités de santé, du fait de la pandémie de Covid-19 – et de la crise économique qui l'accompagne –, place désormais sous la lumière ces médiateurs qui font le lien entre les personnes vulnérables et le système de santé.



Septembre 2022, n° 461

Une trentaine d'experts et de professionnels de terrain dressent un état des connaissances et analysent les conséquences que la pandémie a sur la santé mentale de l'ensemble de la population. Ils formulent des recommandations pour l'action. Ce numéro spécial questionne en particulier l'éthique et les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'article du mois

Santé publique France publie plus de 200 articles scientifiques par an dans des revues généralistes ou spécialisées. Retrouvez chaque mois un article mis en avant et un recensement des articles publiés dans des revues internationales françaises et anglaises.

Bulletin épidémiologique hebdomadaire

Le BEH est une revue à comité de lecture éditée par Santé publique France, qui publie des articles proposés par l'ensemble des acteurs de santé publique. Son accès est libre et gratuit en ligne. En 2022, 26 BEH ont été publiés, dont 16 classiques, 6 thématiques, 1 réglementaire et 3 séries Covid-19. Cette série de plusieurs articles en lien avec la pandémie de Covid-19 est composée d'articles réalisés suivant un processus de publication accélérée qui s'intercalent de façon régulière dans la programmation du BEH.

Zoom sur les rendez-vous de partage de connaissances

Chaque année, l'agence accompagne son personnel scientifique et ses partenaires dans le développement de leurs compétences utiles pour exercer leurs missions d'expertise au service de l'action en santé publique. Elle privilégie une approche pédagogique basée sur la formation par la pratique, par les pairs et par l'échange de connaissances et d'expérience entre professionnels. Santé publique France contribue notamment à la professionnalisation et à l'animation du réseau des partenaires de santé publique en apportant son expertise et son expérience de terrain aux partenaires de la formation initiale et continue (EHESP-IDEA, ISPED).

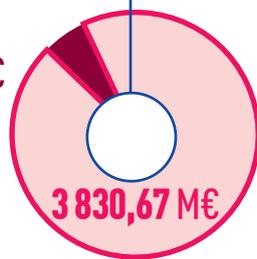
Budget

Recettes 2022

4 062,55

millions d'euros

231,87 M€

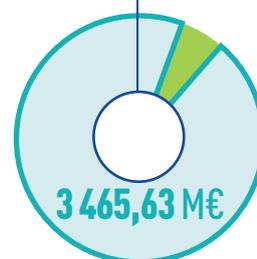


Budget 2022 exécuté (CP)

3 688,88

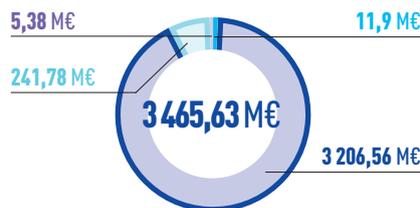
millions d'euros

223,26 M€

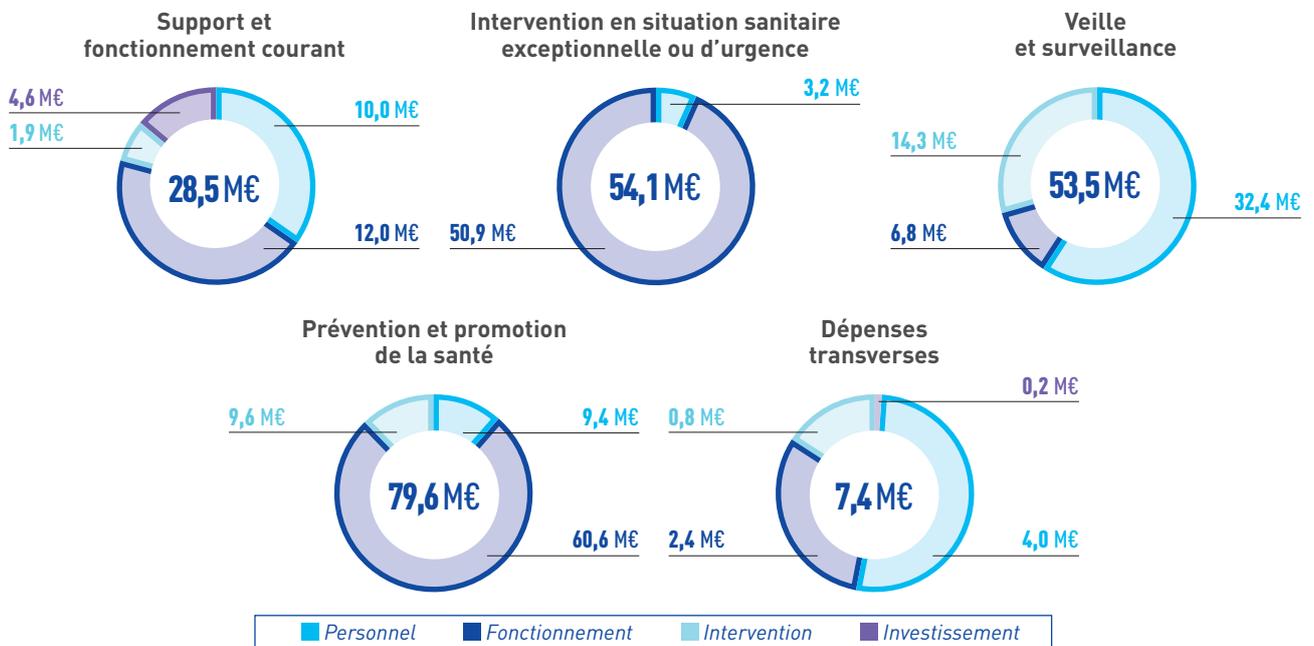


En 2022, pour faire face à la gestion de crise de la Covid-19 et poursuivre ses autres missions de santé publique, l'agence a engagé 884,4 M€ et payé 3 688,9 M€ de dépenses. Elle a bénéficié de 4 062,55 M€ de recettes essentiellement issues de l'Assurance maladie.

Ventilation des dépenses payées au titre de la gestion de crises par enveloppe (CP)



Ventilation des dépenses payées au titre des dépenses hors crises par enveloppe et par destination (CP)



Ce document est édité par la Direction de la communication de Santé publique France.

Crédits photo : AleksandarGeorgiev/iStock, Raphaël de Bengy ; Champs/IANPHI ; Sylvie Humbert ; Guillaume Leroy ; Deberarr/iStock ; Fizkes/iStock ; Patcharin Simaltek/iStock ; EzumelImages/iStock ; FangXiaNuo/iStock ; Imamember/iStock ; lzf/iStock ; Egon69/iStock ; Dusanpetkovic/iStock ; Solstock/iStock ; Povoziuk/iStock ; Naumoid/iStock ; Lordn/iStock ; SeventyFour/iStock ; Photothèque Santé publique France.

Conception et réalisation : **VAT** - agencewat.com - 2301_04189.

ISBN : 979-10-289-0874-4
ISBN net : 979-10-289-0875-1





**Santé
publique**
France

Santé publique France
12, rue du Val d'Osne
94415 Saint-Maurice Cedex
Tél. : 01 41 79 67 00 (standard)
Fax : 01 41 79 67 67

santepubliquefrance.fr

Retrouvez-nous sur :

